

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2422 10 octobre 2011

SOMMAIRE

| Soleado Holding S.A |
|--|
| Soleado Holding S.A116243 |
| Soloverte Finance S.à r.l |
| Solway Commodities Sarl116211 |
| Spanish Property Investment S.A 116243 |
| Spittelmarkt S.à r.l116211 |
| S-Presso s.à r.l |
| Starwood CA Holdings S.à r.l |
| Sugar Investments S.à r.l |
| Swan Investment Company116250 |
| Synthetic Investments S.A116211 |
| Systers Sàrl116251 |
| Tallis 2 S.à r.l116251 |
| T.C.G. Gestion S.A116251 |
| Technoblue Holding S.A116212 |
| Tek Investment Holding S.A |
| Thindioli-SPF116252 |
| Threadneedle Asset Management Hol- |
| dings Sàrl116211 |
| |
| Team), S. à r. l116252 |
| |
| |
| UBS (Lux) Equity Sicav116255 |
| UBS (Lux) Equity Sicav116255 |
| UBS (Lux) Key Selection SICAV 2116256 |
| UBS (Lux) Money Market Sicav116256 |
| |
| |



Sapphire lle de France 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 78.650,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 135.794.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société en date du 13 Aout 2011, que:

- M. Timo Hirte, ayant son adresse professionnelle au 34 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a demissioné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 29 Juillet 2011.
- Mademoiselle Audrey Nangle, ayant son adresse professionnelle au 34 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a demissioné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 14 Juillet 2011.
- M. John Paul McKeon, ayant son adresse professionnelle au 34 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 29 Juillet 2011.

Pour extrait conforme.

A Luxembourg, le 17 aout 2011.

Référence de publication: 2011117819/18.

(110134963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Sapphire lle de France 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 40.650,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 135.795.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société en date du 13 Aout 2011, que:

- M. Timo Hirte, ayant son adresse professionnelle au 34 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a demissioné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 29 Juillet 2011.
- Mademoiselle Audrey Nangle, ayant son adresse professionnelle au 34 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a demissioné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 14 Juillet 2011.
- M. John Paul McKeon, ayant son adresse professionnelle au 34 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 29 Juillet 2011.

Pour extrait conforme.

A Luxembourg, le 17 aout 2011.

Référence de publication: 2011117820/18.

(110134962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Sapphire Lyon 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 101.675,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 135.792.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société en date du 13 Aout 2011, que:

- M. Timo Hirte, ayant son adresse professionnelle au 34 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a demissioné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 29 Juillet 2011.
- Mademoiselle Audrey Nangle, ayant son adresse professionnelle au 34 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a demissioné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 14 Juillet 2011.
- M. John Paul McKeon, ayant son adresse professionnelle au 34 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 29 Juillet 2011.

Pour extrait conforme.

A Luxembourg, le 17 aout 2011.

Référence de publication: 2011117821/18.

(110134961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.



Slirefa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.895.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 30 mars 2011.

Référence de publication: 2011117825/10.

(110135027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Solway Commodities Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 155.934.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 17 août 2011.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2011117829/12.

(110135393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Spittelmarkt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 150.567.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2011.

Référence de publication: 2011117831/10.

(110135325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Synthetic Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SYNTHETIC INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011117857/11.

(110135495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 143.975.

Rectificatif des documents déposés en date du 16 août 2011 sous la référence L110134077

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011117861/10.

(110134773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.



Sapphire Lyon 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 63.675,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 135.793.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société en date du 13 Aout 2011, que:

- M. Timo Hirte, ayant son adresse professionnelle au 34 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a demissioné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 29 Juillet 2011.
- Mademoiselle Audrey Nangle, ayant son adresse professionnelle au 34 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a demissioné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 14 Juillet 2011.
- M. John Paul McKeon, ayant son adresse professionnelle au 34 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 29 Juillet 2011.

Pour extrait conforme.

A Luxembourg, le 17 aout 2011.

Référence de publication: 2011117822/18.

(110134960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Technoblue Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 73.187.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TECHNOBLUE HOLDING S.A.

Louis VEGAS-PIERONI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011117866/12.

(110135308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Tek Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 72.661.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/08/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011117867/12.

(110135116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Starwood CA Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 09 août 2011.

Référence de publication: 2011117853/11.

(110135488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.



Retail Equity Holding Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 130.063.

C.S. Luxembou

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°62469 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011117807/10.

(110135297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Revano G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9645 Derenbach, 35, Hauptstrasse.

R.C.S. Luxembourg B 95.715.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011117808/10.

(110134843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Assaloca SICAV-SIF, SCA, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 163.712.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth day of September.

Before the undersigned Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Claude Lai, manager, born on 22 March 1950, in Baden (Swiss) with professional address at 8 place Bel Air, CH-1260 Nyon, Switzerland, here represented by Cathie Scalia, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on 5 September 2011, which, initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

And

Assaloca Management S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.288 and with a share capital of thirty-five thousand Euros (EUR 35,000.-) (the "General Partner"), here represented by Cathie Scalia, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on 5 September 2011, which initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The aforementioned parties are referred to hereafter as the «Shareholders».

The appearing parties, acting in the above stated capacities, have required the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a corporate partnership limited by shares (Société en Commandite par Actions (S.C.A.)) qualifying as an investment company with variable share capital (Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)), established as a specialized investment fund (Fonds d'Investissement Spécialisé (SIF)), the articles of incorporation of which shall be read as follows:

Articles of Incorporation

Preliminary Title - Definitions

"1915 Law" The Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended

or supplemented from time to time.

"2007 Law" The Luxembourg law dated 13 February 2007 governing specialized investment funds,

as amended or supplemented from time to time.

"Administrative Agent" Any administrative agent appointed by the Company from time to time.



"Appendix" The relevant appendix of the Investment Memorandum specifying the terms and

conditions of a specific Sub-Fund.

"Articles" The articles of incorporation of the Company.
"Board" The board of managers of the General Partner.

"Business Day" Any day other than a Saturday, Sunday, Good Friday or other day that is a legal holiday

under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or is a day on which banking institutions located in the Grand Duchy of Luxembourg are required by law or other

governmental action to close.

"Class" or "Classes" A class of Ordinary Shares issued by any of the Sub-Funds and any further classes of

Ordinary Shares issued by any of the Sub-Funds.

"Custodian" Any custodian appointed by the Company from time to time.

"Cut-Off Time" The deadline, as specified for each Sub-Fund in the relevant Appendix, before which

applications for subscription, redemption or conversion of Ordinary Shares of any Class in any Sub-Fund must be received by the Registrar and Transfer Agent in order

to be dealt with on the following Valuation Day.

"Eligible Investors" Institutional Investors, Professional Investors and/or Well-informed Investors within

the meaning of article 2 of the 2007 Law.

"Euro" or "EUR" The lawful currency of the European Union.

"General Partner" Assaloca Management S.à r.l., the management shareholder (associé gérant com-

mandité) of the Company, a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg acting as the general partner and respon-

sible for the management of the Company.

"Initial Offering Period"

The period during which Ordinary Shares for a relevant Sub-Fund are first offered

for subscription i.e. a period commencing from the date specified in the relevant Appendix and ending on the date specified in the relevant Appendix unless earlier

terminated or extended by the General Partner.

"Initial Subscription Price" In relation to each Sub-Fund, the first offering price of Ordinary Shares in a Sub-Fund

made pursuant to the terms and conditions of the Investment Memorandum and the $\,$

relevant Appendix.

"Institutional Investors" Investors who are qualified as institutional investors according to guidelines or re-

commendations issued by the Regulatory Authority from time to time.

"Investment Memorandum" The investment memorandum of the Company as may be amended or supplemented

from time to time.

"Investors" Holders of Ordinary Shares issued by the Company.

"Management Fee" An annual management fee to be paid as further described in the section "Expenses"

of the Investment Memorandum and specified for each Sub-Fund individually in the

relevant Appendix to the Investment Memorandum.

"Management Share(s)" Management Shares which have been subscribed by the General Partner upon in-

corporation of the Company in its capacity as associé gérant commandité of the

Company.

"Managers" Any manager of the General Partner.

"Net Asset Value" or "NAV" The net asset value of the Company, of each Class, of each Ordinary Share pursuant

to the provisions set out in article "Determination of the Net Asset Value" of the

Articles.

"Ordinary Shares" Shares issued in different Sub-Funds and/or Classes pursuant to the Investment Me-

morandum and the Articles, which have been subscribed by the Eligible Investors.

"Performance Fee" A Performance fee to be paid as further described in the section "Expenses" of the

Investment Memorandum and specified for each Sub-Fund individually in the relevant

Appendix to the Investment Memorandum.

"Placement Fee" A placement fee to be paid as further described in the section "Expenses" of the

Investment Memorandum and specified for each Sub-Fund individually in the relevant

Appendix to the Investment Memorandum.

"Professional Investors" Investors qualified as professional investors under Annex II of Directive 2004/39/EC

on investment services and regulated markets as amended from time to time.

"Redemption Day" The Business Day as disclosed in the relevant Appendix to the Investment Memo-

randum on which Ordinary Shares in the relevant Sub-Fund are redeemable.

"Redemption Fee" Any redemption fee which may be applicable to the Ordinary Shares of a relevant

Class being redeemed as specified within each Sub-Fund in the relevant Appendix.



"Redemption Price"

The price corresponding on each Redemption Day to the corresponding Net Asset

Value per Ordinary Share of the relevant Class after adjustment for:

(i) Any accrual of Management Fees and Performance Fees due (if any); and /or

(ii) Any Redemption Fee, (if any).

"Reference Currency" The currency in which each Sub-Fund or Class is denominated.

"Registrar and Transfer Agent" Any agent selected from time to time by the Company to perform all registrar and

transfer agency duties required by Luxembourg law.

"Regulatory Authority" The Luxembourg authority or its successor in charge of the supervision of the un-

dertakings for collective investment in the Grand Duchy of Luxembourg, "Commis-

sion de Surveillance du Secteur Financier".

"Share" or "Shares" Ordinary Shares and Management Shares.
"Shareholder" A holder of a Share of the Company.

"Sub-Fund" or "Sub-Funds" Any sub-fund of the Company established by the General Partner in accordance with

the Investment Memorandum and the Articles.

"Subscription Application Form" The form to be used for transacting Ordinary Shares.

"Subscription Day" The Business Day as disclosed in the relevant Appendix to the Investment Memo-

randum on which Ordinary Shares in the relevant Sub-Fund may be subscribed.

"Subscription Price" The price as specified in the relevant Appendix to the Investment Memorandum.

"US Dollar" or "USD"

The lawful currency of the United States of America.

"US Person" Any resident or person with the nationality of the United States or one of their

territories or possessions or regions under their jurisdiction, or any other company, association or entity incorporated under or governed by the laws of the United States

or any person falling within the definition of "US Person" under such laws.

"Valuation Day" Each Business Day as at which the Net Asset Value will be determined for each Class

in each Sub-Fund as it is stipulated in the relevant Appendix to the Investment Me-

morandum.

"Well-informed Investors" Investors who (i) adhere in writing to the status of well-informed investors and (ii)

either invest a minimum of EUR 125,000 (or the equivalent in US Dollars) in the Company or benefit from a certificate delivered by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC, another investment company within the meaning of Directive 2004/39/EC or a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC stating that they are experienced enough to appreciate in an adequate

manner an investment in a specialised investment fund.

Title I. Corporate main features

Art. 1. Form & denomination.

- 1.1 There is hereby established, among the subscribers and all persons who may become Shareholders hereafter, a Luxembourg company in the form of a corporate partnership limited by shares (Société en Commandite par Actions (S.C.A.)) qualifying as an investment company with variable share capital (Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)), established as a specialized investment fund (Fonds d'Investissement Spécialisé (SIF)) under the name of "Assaloca SICAV-SIF, SCA" (the "Company").
 - 1.2 The Company shall be governed by the 2007 Law and the 1915 Law.

Art. 2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner.
- 2.2 The General Partner is authorised to change the address of the Company within the municipality of the statutory registered office.
- 2.3 The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 2.4 In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such provisional measures, however, shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the 2007 Law. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be taken by the General Partner.



Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited duration. It may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders ruling as on matters of amendment to the Articles. However, the General Partner may establish Sub-Fund(s) for a limited or unlimited duration, as specified for each Sub-Fund in the Investment Memorandum issued by the Company, as amended from time to time.

Art. 4. Object.

- 4.1 The purpose of the Company is to invest the funds raised from its Investors in a pool of assets with the aim of spreading the investment risks and providing to its Shareholders the results of management of its portfolio within the widest meaning as permitted under the 2007 Law, while reducing investment risk through diversification.
- 4.2 The Company is an umbrella fund and as such provides Investors with the choice of investment in a range of several separate Sub-Funds each of which relates to a separate portfolio of assets permitted by the 2007 Law with specific investment objectives, as described in the relevant Appendix to the Investment Memorandum.
- 4.3 A separate portfolio of assets is maintained for each Sub-Fund and is invested in accordance with the investment objective and policy applicable to that Sub-Fund as further described in the relevant Appendix. The Company is one single legal entity. However, the rights of the Shareholders and creditors relating to a Sub-Fund or arising from the setting up, operation and liquidation of a Sub-Fund are limited to the assets of that Sub-Fund.
- 4.4 The Company may take all measures and perform all operations which it shall judge to be expedient in terms of achieving or furthering its object in the broadest sense within the framework of the 2007 Law.

Title II. Capital & shares

Art. 5. Share capital.

- 5.1 The initial share capital of the Company is set at thirty two thousand Euros (EUR 32,000.-) represented by (i) one (1) "Management Share" of no nominal value (the holder of such Management Share shall hereinafter be referred to as the "Management Shareholder" or "General Partner" (actionnaire gérant commandité)), and (ii) three hundred and nineteen (319) "Ordinary Shares" of no nominal value shares subscribed by the "Ordinary Shareholders" (actionnaires commanditaire) of the Company, (together with the Management Share the "Shares"). Upon incorporation, each Share was fully paid up.
- 5.2 The capital of the Company shall be represented by Shares of no nominal value and shall, reach the level provided for by the 2007 Law within twelve (12) months of the date on which the Company has been registered as a specialized investment fund and thereafter may not be less than the level provided for by the 2007 Law. The capital of the Company will, at all time, be equal to the total net assets of the Company pursuant to article 15 hereof. As the Company is an undertaking for collective investment with variable capital (a «Société d'Investissement à Capital Variable»), the share capital of the Company shall vary, without any amendment of the Articles (as a result of the Company issuing new Shares or redeeming its Shares).
- 5.3 For the purpose of determining the share capital of the Company, the net assets attributable to each Class of Shares or / and to each Sub-Fund shall, if not expressed in Euros, be converted into Euros.
- 5.4 The Shares to be issued may, in accordance with article 6 of the present Articles, and as the General Partner shall elect, fall within various Classes comprising the Company's assets.
- 5.5 The proceeds of all Share issues in a specific Class shall be invested in a pool of assets in a Sub-Fund corresponding to such Class of Shares, according to the investment policy determined by the General Partner for the given Sub-Fund, with the aim of spreading the investment risks and taking account of the investment restrictions adopted by the General Partner.

Art. 6. Classes of shares.

- 6.1 The Ordinary Shares may be subscribed by Eligible Investors, whether Shareholder or not. The Ordinary Shares may, as the General Partner shall determine, be of one or more different Classes, the features and terms and conditions of which shall be established by the General Partner and disclosed in the Investment Memorandum.
- 6.2 The General Partner is authorized to issue, in accordance with article 9 hereof, an unlimited number of fully paid-up Ordinary Shares without reserving to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Ordinary Shares to be issued. The Ordinary Shares to be issued pursuant to article 9 hereof may, as the General Partner shall determine, be of different Classes. The proceeds of the issue of each Class shall be invested pursuant to the investment policy determined by the General Partner in the relevant Appendix of the Investment Memorandum for the relevant Sub-Fund established in respect of the relevant Class or Classes of Shares, subject to the investment restrictions provided by law or any applicable regulation.
- 6.3 Each Class of Shares may differ from the other Classes with respect to, inter alia, its cost structure, the initial investment required or the currency in which the Net Asset Value is expressed or any other feature.
- 6.4 Such new Classes of Shares may be issued on terms and conditions that differ from the existing Classes of Shares, including, without limitation, the amount of the Management Fee attributable to those Ordinary Shares, and other rights relating to liquidity of Ordinary Shares. In such a case, the Investment Memorandum shall be updated accordingly.
 - 6.5 Shareholders of the same Class will be treated equally pro-rata to the number of Ordinary Shares held by them.



6.6 Shares may be issued as distribution or accumulation shares following the decision of the General Partner. Distribution shares shall be entitled, each year, to payment of a dividend (all dividends are distributed following a decision of the Shareholders of the Company or of the relevant Sub-Fund). Accumulation shares shall not be entitled to any dividend payments.

Art. 7. Liability of the shareholders.

- 7.1 The Management Shareholder is jointly and severally liable for all liabilities, which cannot be met out of the assets of the Company.
- 7.2 The Ordinary Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their investment, contribution and commitment in one or more Sub-Funds of the Company.

Art. 8. Shares.

- 8.1 Shares will only be issued in registered form.
- 8.2 Each Share (Management Shares and Ordinary Shares) carries one vote at the general meeting of Shareholders of the Company or at a Class meeting. Any resolution of a general meeting of Shareholders creating rights or obligations of the Company vis-à-vis third parties must be approved by the General Partner. Any resolution of a general meeting of Shareholders to the effect of amending the Articles must be passed with a quorum of fifty percent (50%) of the share capital, the approval of a majority of at least two-thirds (2/3) of the votes cast and the consent of the General Partner. Each amendment to the Articles entailing a variation of rights of a Sub-Fund/Class must be approved by a resolution of the general meeting of Shareholders of the Company (respecting the quorum and majority requirements as above mentioned) and of a separate meeting(s) of the holders of Ordinary Shares of the relevant Sub-Fund(s)/Class(es) concerned (respecting the quorum and majority requirements as above mentioned).
- 8.3 All issued registered Shares of the Company shall be registered in the register of Shareholders (the "Register") which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the General Partner, and such Register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered Shares held by him and the amount paid up on each Share.
- 8.4 The inscription of the Shareholder's name in the Register evidences his/her/its right of ownership on such registered Shares. A holder of registered Ordinary Shares shall receive upon request a written confirmation of his/her/its shareholding. However, the Company shall normally not issue certificates for such inscription.
- 8.5 The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered as the full owner of the Shares. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - 8.6 Subject to the provisions of article 13 hereof, any transfer of registered Shares shall be entered into the Register.
- 8.7 Shareholders entitled to receive registered Shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the Register. In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the Register and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered into the Register by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time
- 8.8 Payments of distributions, if any, will be made to Shareholders, in respect of registered Shares at their addresses indicated in the Register.

Art. 9. Issue of shares.

- 9.1 The General Partner is authorised to issue, at any time, an unlimited number of partly or fully paid-up different Classes of Ordinary Shares without reserving to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Ordinary Shares to be issued.
- 9.2 The net proceeds from the subscriptions are invested as specified for each Sub-Fund in the relevant Appendix to the Investment Memorandum.
- 9.3 The General Partner shall maintain for each Sub-Fund a separate portfolio of assets. As between Shareholders, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Sub-Fund.
- 9.4 Ordinary Shares are exclusively restricted to Eligible Investors. This restriction is not applicable to the General Partner which may hold the Management Share and Ordinary Share(s) without falling into one of these categories. The Management Share has been issued upon incorporation of the Company. No further Management Share will be issued.
- 9.5 Ordinary Shares may be issued in one or more Classes in each Sub-Fund by the General Partner; each Class having different features or being offered to different types of Investors, as more fully disclosed in the relevant Appendix to the Investment Memorandum for each Sub-Fund individually.
- 9.6 Fractional Ordinary Shares may be issued up to three (3) decimals of a Share. Such fractional Ordinary Shares shall be entitled to participation in the net results and in the proceeds of liquidation on a pro rata basis. Such fractions shall



be subject to and carry the corresponding fraction of liability (whether with respect to nominal or par value, premium, contribution, calls or otherwise howsoever), limitations, preferences, privileges, qualifications, restrictions, rights and other attributes of a whole Ordinary Share of that Class. Any subscription monies received representing fractions less than 1/10000 th of a whole Ordinary Share will be retained for the benefit of the relevant Class.

- 9.7 The Company is an umbrella structure and the General Partner is entitled to establish a pool of assets constituting a Sub-Fund within the meaning of article 71 of the 2007 Law for each Class of Ordinary Shares or for two (2) or more Classes of Ordinary Shares in the manner described below. The Company constitutes one single legal entity. However, by derogation to the provisions of article 2093 of the Luxembourg Civil Code, each pool of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Shareholders of that Sub-Fund and each Sub-Fund shall only be responsible for the liabilities which are attributable to such Sub-Fund. All the rights of investors and creditors in relation to each Sub-Fund are therefore limited to the assets of the Sub-Fund. Each Sub-Fund will be deemed to be a separate entity for the investors and creditors of the relevant Sub-Fund.
- 9.8 The General Partner may create each Sub-Fund for an unlimited or limited period of time. In the latter case, the General Partner may, at the expiry of the initial period of time, prorogue the duration of the relevant Sub-Fund once or several times. Details in relation to the different Classes of Ordinary Shares as well as the rights in relation thereto are set out for each Sub-Fund in the relevant Appendix to the Investment Memorandum.
- 9.9 Within a Sub-Fund, classes of Ordinary Shares may be defined and issued from time to time by the General Partner of the Company and may, inter alia, correspond to (without being limited to):
 - (i) A specific distribution policy, such as entitling to distributions or not entitling to distributions; and/or,
 - (ii) A specific sales and redemption charge structure; and/or,
 - (iii) A specific management or advisory fee structure; and/or,
 - (iv) A specific distribution fee structure; and/or,
 - (v) A specific currency; and/or,
- (vi) The use of different hedging techniques in order to protect in the Reference Currency of the relevant portfolio the assets and returns quoted in the currency of the relevant class of Ordinary Shares against long-term movements of their currency of quotation; and/or,
 - (vii) Any other specific features applicable to one Class.
- 9.10 Ordinary Shares will participate equally with all the outstanding shares of the same Class in the Sub-Funds' assets and earnings and will have the redemption rights described in these Articles and further described in the relevant Appendix.
- 9.11 Ordinary Shares to be issued by the Company in relation to a specific Sub-Fund, may be subscribed for by investors during one or several offering periods, as decided by the General Partner, specified and disclosed for each Sub-Fund in the Investment Memorandum and its Appendix. Investors wishing to subscribe for Ordinary Shares must execute a Subscription Application Form.
 - 9.12 Each Sub-Fund is described in more details in the relevant Appendix.

Art. 10. Subscription and payment of ordinary shares.

- 10.1 For any of the Sub-Funds, Ordinary Shares of each available relevant Class are (subject to any specific terms as specified in the relevant Appendix) available for subscription (i) during an Initial Offering Period for such Class at the Initial Subscription Price specified in the relevant Appendix together with any Placement Fee or other initial fee as may be set out in the relevant Appendix and (ii) after the Initial Offering Period as of each Subscription Day at the Subscription Price calculated as at the immediately preceding Valuation Day specified in the relevant Appendix together with any Placement Fee or other initial fee as may be set out in the relevant Appendix. In case subscription applications are received following the close of the Initial Offering Period but prior to the first Valuation Day in respect of a Class, then at the discretion of the General Partner, Ordinary Shares may be issued at the Initial Subscription Price for the Class, together with any Placement Fee or other initial fees as set out in the relevant Appendix. The Subscription Price will be determined in the Reference Currency as set forth in the next paragraph. In all cases any terms for subsequent subscriptions, if any, will be specified in the relevant Appendix. The General Partner may change, extend or shorten the Initial Offering Period for any Class of Shares at their absolute discretion at any time. The General Partner reserves the right to reject applications for Ordinary Shares of any available Class in their absolute discretion, without assigning any reason therefore.
- 10.2. The General Partner shall be authorised, without limitation and at any time, to issue additional Ordinary Shares for all Sub-Funds without granting existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Ordinary Shares. The initial and subsequent Subscription amounts in a single SubFund/Class/sub-class are set out in the relevant Sub-Fund's Appendix. Initial Subscription for Ordinary Shares must be made by Investors by forwarding to the Registrar and Transfer Agent a duly completed Subscription Application Form.
- 10.3. The applicable minimum subscription and minimum additional subscription requirements for the subscription of Ordinary Shares of each Class will be specified in the relevant Appendix.
- 10.4. Applications for Ordinary Shares of any available Class for such Class must be made using the Subscription Application Form relevant to that Appendix which must be received by the Registrar and Transfer Agent by facsimile on



such date and by such time as determined by the General Partner and set out in the relevant Appendix (the "Cut-Off Time") and for the first subscription with the original copy thereof sent by post with the mention "faxed on dd/mm/yy; avoid duplicate".

- 10.5. Subscription monies may be paid by applicants for Ordinary Shares in any Class in the relevant currency. The Registrar and Transfer Agent will normally only process applications upon receipt of cleared funds by the appropriate deadline as set out in the relevant Appendix. Subscription monies shall be remitted by telegraphic transfer to the relevant subscription account specified for the relevant currency of payment in the Subscription Application Form attached to the relevant Appendix. All bank collection or other charges imposed for such telegraphic transfer payments by an applicant shall be borne by and charged to that applicant.
- 10.6. The General Partner may, at any moment, in its sole discretion and for a limited or unlimited duration, decide to cease issuing new Ordinary Shares and to cease accepting any further subscriptions or conversions for any Ordinary Shares of any Class or of any relevant Sub-Fund in order inter alia to protect existing Shareholders or the Sub-Fund itself ("Hard Closing"). Alternatively, the General Partner may, at any moment, in its sole discretion and for a limited or unlimited duration, decide to cease accepting any further subscriptions or conversions for any Ordinary Shares of any Class or of any Sub-Fund from new investors only i.e. from investors who have not invested in the relevant Sub-Fund yet in order inter alia to protect existing Shareholders or the Sub-Fund itself ("Soft Closing"). These measures of Hard Closing or Soft Closing may be implemented with immediate effect by the General Partner in its sole discretion. The Shareholders of the Sub-Fund or of the Classes of Ordinary Shares subject to a Hard Closing or a Soft Closing will be informed in writing, at the latest, immediately after such Hard Closing or Soft Closing take place. The General Partner will not have to justify the reasons for implementing such Hard Closing or Soft Closing. A partially or totally closed Sub-Fund or Classes of Ordinary Shares can be re-opened for subscription or conversion when the circumstances which justified the Hard Closing or Soft Closing no longer prevail.

Art. 11. Conversion of shares.

- 11.1 Unless otherwise determined in the Appendix, any Shareholder is entitled to request the conversion of whole or part of his Ordinary Shares of one Class into Ordinary Shares of another Class, within the same Sub-Fund or from one Sub-Fund to another Sub-Fund subject to such restrictions as to the terms, conditions and payment of such charges and commissions as determined by the General Partner from time to time in the relevant Appendix of the Investment Memorandum. The price for the conversion of Ordinary Shares from one Class into another class shall be computed by reference to the respective Net Asset Value of the two (2) Classes of Ordinary Shares, calculated on the same Valuation Day not taking into account the conversion fee, if any.
- 11.2 If as a result of any request for conversion the number or the aggregate Net Asset Value of the Ordinary Shares held by any Shareholder in any Class of Ordinary Shares would fall below the minimum investment set out in the relevant Appendix, the General Partner may refuse on a discretionary basis to convert the Ordinary Shares from one Class to another Class.
- 11.3 The Ordinary Shares which have been converted into Ordinary Shares of another Class or/and of another Sub-Fund shall be cancelled on the relevant Subscription Day.
- 11.4 No conversion fee will result from the conversion of Ordinary Shares from a class to another or/and from a Subfund to another.

Art. 12. Redemption of shares.

- 12.1 Ordinary Shares in relation to each Sub-Fund shall either be redeemable or not redeemable pursuant to the terms and conditions set forth in the Investment Memorandum and the applicable Appendix.
- 12.2 In case of redeemable Ordinary Shares, every Shareholder shall have the right on each Redemption Day to require the Company to redeem the Ordinary Shares at the relevant Net Asset Value of such Ordinary Shares as of the relevant Redemption Day.
- 12.3 A redemption request will only be executed after the identity of the Shareholder and/or the beneficial owner has been established to the complete satisfaction of the Company. Payment will only be made to the respective Shareholder.
- 12.4 Written notice must be received by the Company not less than the number of Business Days indicated in the relevant Appendix prior to the Redemption Day as disclosed in the relevant Appendix. Request for redemption must be for either a number of Ordinary Shares or an amount denominated in the relevant currency of the Class of the Sub-Fund.
- 12.5 All redemption requests will be processed strictly in the order in which they are received, and each redemption shall be processed at the Net Asset Value of the said Ordinary Shares.
- 12.6 Neither the Company nor the Custodian or the General Partner are responsible for any delays or charges incurred at any receiving bank or settlement system.
- 12.7 The Company shall have the right, if the General Partner so determines, to satisfy payment of the redemption price to any Shareholder who agrees, in specie by allocating to the Shareholder investments from the portfolio of assets of the Company equal to the value of the Shares to be redeemed.
- 12.8 If as a result of any request for redemption, the number or the aggregate Net Asset Value of the Ordinary Shares held by any shareholder in any class of Ordinary shares of the relevant Sub-Fund would fall below the minimum investment



set out in the relevant Appendix, then the General Partner may decide that this request be treated as a request for redemption for the full balance of such Shareholder's holding of Ordinary Shares in the Sub-Fund or in the Company.

- 12.9 Further, if, with respect to any given Valuation Day, redemption requests pursuant to this article and conversion requests exceed a certain level determined by the General Partner in relation to the number of Ordinary Shares in issue in a specific Class, the General Partner may decide that part or all of such requests for redemption or conversion will be deferred for a period and in a manner that the General Partner considers to be in the best interest of the Fund. Following that period, with respect to the next relevant Valuation Day, these redemption and conversion requests will be met in priority to later requests.
- 12.10 The Company may redeem Ordinary Shares whenever the General Partner considers a redemption to be in the best interests of the Company or a Sub-Fund.
- 12.11 The Redemption of Ordinary Shares of any Class and/or Sub-class of any Sub-Fund shall be suspended when the calculation of the Net Asset Value thereof is suspended.
- **Art. 13. Transfer of shares.** A Shareholder may request the transfer of part or all of his Ordinary Shares to another person. The transfer may only be processed provided the Company is satisfied that the transferor and the transferee (who shall be an Eligible Investor and not a Prohibited Person) fulfil all the requirements applicable to redemption and subscription of Shares.

Art.14. Restrictions on shares ownership.

- 14.1 The Company may restrict or prevent the ownership of Ordinary Shares in the Company by any person, firm or corporate body:
 - (i) Who is not a Eligible Investor; or
 - (ii) If in the opinion of the General Partner such holding may be detrimental to the Company; or
 - (iii) If it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign; or
- (iv) If as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred.

Such person, firm or corporate body to be determined by the General Partner being herein referred to as "Prohibited Person". These conditions are not applicable to the General Partner and to the Managers of the General Partner.

- 14.2 For such purposes, the General Partner is entitled to:
- (i) Decline to issue any Ordinary Shares and decline to register any transfer of a Ordinary Share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such Ordinary Shares by a Prohibited Person; and/or
- (ii) At any time, require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Ordinary Shares on the Register to furnish with any information, supported by affidavit, which the General Partner may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shareholder's Shares rests in a Prohibited Person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such Ordinary Shares by a Prohibited Person; and/or
 - (iii) Decline to accept the vote of any Prohibited Person at any meeting of Shareholders of the Company; and/or
- (iv) Where it appears to the General Partner that any Prohibited Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of Ordinary Shares, direct such Shareholder to sell his Ordinary Shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) calendar days of the notice. If such Shareholder fails to comply with the direction of the General Partner, the General Partner may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such Shareholder all Ordinary Shares held by such Shareholder at the last or next Redemption Day (whichever is the lowest); and/or
 - (v) To compulsory redeem the Ordinary Shares held by a Prohibited Person.

Art. 15. Determination of the net asset value.

- 15.1 The Net Asset Value per Share of each Class shall be calculated by the Administrative Agent under the ultimate responsibility of the General Partner with respect to each Valuation Day in accordance with Luxembourg law.
- 15.2 The Net Asset Value of each Sub-Fund will be provided in the Reference Currency. The Net Asset Value of each Class will be provided in the currency in which such Class is denominated.
- 15.3 The Net Asset Value per Ordinary Share is the Net Asset Value that can be properly allocated to the relevant Class divided by the number of Ordinary Shares of the relevant Class outstanding as of the relevant Valuation Day. The Net Asset Value will be rounded to two (2) decimal places.
- 15.4 The Subscription Price and the Redemption Price of the different Classes may differ as a result of the differing fee structure and/or distribution policy applicable to each Class.
- 15.5 The total net assets of the Company will be equal to the difference between the gross assets and the liabilities of the Company based on consolidated accounts prepared in accordance with Luxembourg GAAP, provided that the equity or liability interests attributable to Shareholders derived from these financial statements will be adjusted to take into



account the fair (i.e. discounted) value of deferred tax liabilities (calculated on an undiscounted basis) as determined by the General Partner in accordance with its internal rules.

15.6 The valuation of the Net Asset Value of the different Classes of Shares shall be made in the manner described in the Investment Memorandum

Art. 16. Suspension of the net asset value.

- 16.1 The General Partner may temporarily suspend the determination of the Net Asset Value per Share of any particular Sub-Fund and the issue and redemption of its Ordinary Shares from its Shareholders as well as the conversion from and to Ordinary Shares of each Class:
- (i) During any period when any of the principal stock exchanges, regulated market on which a substantial plan of the Company's investments attributable to such Sub-Fund is quoted, or when one or more foreign exchange markets in the currency in which a substantial portion of the assets of the Sub-Fund is denominated, are closed otherwise than for ordinary holidays or during which dealings are substantially restricted or suspended; or
- (ii) When political, economic, military, monetary or other emergency events beyond the control, liability and influence of the Company make the disposal of the assets of any Sub-Fund impossible under normal conditions or such disposal would be detrimental to the interests of the shareholders; or
- (iii) During any breakdown in the means of communication network normally employed in determining the price or value of any of the relevant Sub-Fund's investments or the current price or value on any market or stock exchange in respect of the assets attributable to such Sub-Fund; or
- (iv) During any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of Ordinary Shares of such Sub-Fund or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of Ordinary Shares cannot, in the opinion of the General Partner, be effected at normal rates of exchange; or
- (v) During any period when for any other reason the prices of any investments owned by the Company cannot promptly or accurately be ascertained; or
- (vi) During any period when the General Partner so decides, provided all Shareholders are treated on an equal footing and all relevant laws and regulations are applied (1) as soon as an extraordinary general meeting of Shareholders of the Company or a Sub-Fund has been convened for the purpose of deciding on the liquidation or dissolution of the Company or a Sub-Fund and (2) when the General Partner is empowered to decide on this matter, upon its decision to liquidate or dissolve a Sub-Fund; or
- (vii) Whenever exchanging or capital movements' restrictions prevent the execution of transactions on behalf of the Company; or
- (viii) When exceptional circumstances might adversely affect Shareholders' interests or in the case that significant requests for subscription, redemption or conversion are received, the General Partner reserves the right to set the value of Ordinary Shares in one or more Sub-Funds only after having sold the necessary securities, as soon as possible on behalf of the SubFund(s) concerned. In this case, subscriptions, redemptions and conversions that are simultaneously in the process of execution will be treated on the basis of a single Net Asset Value in order to ensure that all Shareholders having presented requests for subscription, redemption or conversion are treated equally.
- 16.2 Shareholders requesting subscription, redemption or conversion of their Ordinary Shares shall be notified by the Company on receipt of their request for subscription, redemption or conversion.
- 16.3 Suspended subscriptions, redemptions and conversions will be taken into account on the first Valuation Day after the suspension ends.
- 16.4 Such suspension as to any Class of Ordinary Shares shall have no effect on the calculation of the Net Asset Value per Ordinary Share, the issue, redemption and conversion of Ordinary Shares of any other Class or of any other relevant Sub-Fund(s).

Title III. Administration

Art. 17. Management.

- 17.1 The Company shall be managed by Assaloca Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, in its capacity as general partner and unique holder of the Management Share of the Company.
- 17.2 The General Partner is managed by a board of no less than three (3) Managers, whose names appear in the Investment Memorandum (it being understood that the number of Managers and their names as indicated in the Investment Memorandum may vary in accordance with the provisions of the 1915 Law and the conditions set forth in the Investment Memorandum and the articles of incorporation of the General Partner).
- 17.3 In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as General Partner of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided that an administrator, who needs not be a shareholder, is appointed to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of Shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) calendar days of his appointment. At such general meeting, the Shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements



for the amendment to the Articles, a successor manager (general partner). Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

17.4 Any such appointment of a successor manager (general partner) shall not be subject to the approval of the General Partner

Art. 18. Powers of the general partner.

- 18.1 The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the object of the Company. All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the General Partner.
- 18.2 The General Partner has responsibility for managing the Company in accordance with the Investment Memorandum and the Articles, Luxembourg law and other relevant legal requirements. The General Partner is responsible for implementing the investment policy of the Company subject to the risk diversification rules and investment restrictions set out in the Investment Memorandum. The General Partner is also responsible for selecting the Custodian, the Administrative Agent, the paying agent, the Registrar and Transfer Agent and other such agents as are appropriate.
- 18.3 The General Partner shall have namely the specific powers provided for in the articles of incorporation of the General Partner.

Art. 19. Removal of the general partner.

- 19.1 The General Partner may not be removed by the Company and replaced by another general partner except for (i) a material and serious breach of the Articles, display of gross negligence, fraud or other serious wilful misconduct, or (ii) for any illegal acts of the General Partner to the extent such illegal acts may be considered by the general meeting of Shareholders as impacting its ability or "honorabilité" or appropriateness to perform its functions.
- 19.2 The removal, as mentioned above, which shall be effective immediately, requires a decision of the general meeting of Shareholders with an eighty percent (80%) majority of the votes cast at such meeting. Such general meeting of the Shareholders may be held at any time and called by the General Partner upon the request of Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the capital of the Company. Decisions shall be validly passed without the concurrence of the General Partner.
- 19.3 In case of removal, the General Partner shall procure that the Management Share held by it at the time it is removed from office is forthwith transferred to any successor general partner that shall be appointed for the management of the Company and shall sign all acts, contracts and deeds and in general do all things that may be necessary to implement such transfer.
- 19.4 Upon a decision of the general meeting of Shareholders to remove the General Partner, the Company shall have the right to re-purchase the Management Share at a price equal to the Subscription Price paid upon subscription of such Management Share or to transfer such right to repurchase (at the same purchase price) to the replacement general partner, and the Management Share shall be transferred to the Company or to the replacement general partner, as the case may be, and such transfer shall be registered in the Register with effect as of the date on which the Company is notified such purchase.
- 19.5 In case of removal, the Company shall issue no break-up fee to the General Partner and the latter shall not be entitled to any transaction payment in respect of which it has acted fraudulently.

Art. 20. Signatory authority.

- 20.1 Toward third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the General Partner represented by its legal representatives or any other person to whom such power has been delegated by the General Partner.
 - 20.2 No Ordinary Shareholder shall represent the Company.
- **Art. 21. Conflict of interests.** The General Partner shall identify areas where the interests of Shareholders may conflict with those of other parties such as one or more of the Managers or officers of the General Partner, the advisors, the service providers, in particular related parties, or other investors. It shall define rules and procedures for such cases to avoid, manage or disclose such conflicts of interest and to assure that the interests of Shareholders are protected and all Shareholders are treated equally.

Title IV. Shareholders

Art. 22. General meeting of shareholders.

- 22.1 Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. The general meeting of the Shareholders shall deliberate only on the matters which are not reserved to the General Partner by the Articles or by the law. In accordance with article 111 of the 1915 Law, no decision of the general meeting of Shareholders will be validly taken without the prior approval of the General Partner.
- 22.2 Annual General Meeting. The annual general meeting of Shareholders is held at the registered office of the Fund in Luxembourg on the last Business Day of May of each year at 2.00 pm (Luxembourg time).



- 22.3 Other General Meeting. The General Partner may convene other general meetings of the Shareholders. Such meetings must be convened if Shareholders representing ten percent (10%) of the Company's share capital so require. Such other general meetings will be held at such places and times as may be specified in the respective notices convening the meeting.
- 22.4 Convening notice. Notices of a general meeting and other notices will be given in accordance with Luxembourg law. Notices will specify the place and time of the meetings, the conditions of admission, the agenda, the quorum and the voting requirements will be given at least eight (8) calendar days prior to the meetings. If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of the Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the Shareholders can waive all convening requirements and formalities.
- 22.5 Presence, Representation. All Shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings of the Shareholders. A Shareholder may act at any general meeting of the Shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a Shareholder himself.
- 22.6 Vote. Each Share entitles the holder thereof to one vote. Unless otherwise provided by law or by the Articles, all resolutions of the annual or ordinary general meeting of the Shareholders shall be taken by simple majority of votes of the Shareholders present or represented, regardless of the proportion of the capital represented but it being understood that any resolution shall validly be adopted only with the approval of the General Partner.
- 22.7 Proceedings. The general meeting of the Shareholders shall be chaired by the General Partner or by a person designated by the General Partner. The chairman of the general meeting of the Shareholders shall appoint a secretary. The general meeting of the Shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the Shareholders present. They together form the office of the general meeting of the Shareholders.
- 22.8 Minutes. The minutes of the general meeting of the Shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary and the scrutineer. Copies or excerpts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the General Partner.
- 22.9 Written Resolutions. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the general meeting of the Shareholders may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each Shareholder. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 23. General meetings of shareholders in a sub-fund or in a class of shares.

- 23.1 The Shareholders of the Class or Classes issued in respect of any Sub-Fund may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Sub-Funds.
- 23.2 The Shareholders of any Class in respect of any Class may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Class.
 - 23.3 Article 22 applies to such meetings unless the context requires otherwise.

Title V. Final provisions

Art. 24. Financial year. The financial year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first financial year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2011.

Art. 25. Auditors.

- 25.1 The accounting data set out in the annual report of the Company shall be examined by one or several authorised independent auditors appointed by the general meeting of Shareholders and are remunerated by the Company.
 - 25.2 The authorised independent auditors shall fulfil all duties prescribed by the 2007 Law.

Art. 26. Dissolution and Liquidation.

- 26.1 The dissolution of the Company will be decided in compliance with the 2007 Law and the 1915 Law.
- 26.2 At the proposal of the General Partner and unless otherwise provided by law and the Articles, the Company may be dissolved prior to the end of its term by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required to amend the Articles, and subject to the approval of the General Partner.
- 26.3 In particular, the General Partner shall submit to the general meeting of the Shareholders the dissolution of the Company when all investments of the Company have been disposed of or liquidated.
- 26.4 Whenever the share capital falls below two-thirds (2/3) of the subscribed capital increased by the share premium, if any, indicated in article 5 of the Articles, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting of Shareholders by the General Partner.

The general meeting of Shareholders, for which no quorum shall be required, shall decide by a simple majority of the validly cast votes, which for the avoidance of doubt shall not include abstention, nil vote and blank ballot paper.

26.5 The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting of Shareholders whenever the subscribed capital increased by the share premium, if any, falls below one-fourth (1/4) of the subscribed capital increased by the share premium, if any, set by article 5 of the Articles; in such an event, the general meeting of



Shareholders shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by Shareholders holding one-fourth (1/4) of the shares represented and validly cast at the meeting.

- 26.6 The meeting must be convened so that it is held within a period of forty (40) calendar days from ascertainment that the subscribed capital increased by the share premium, if any, have fallen below two-thirds (2/3) or one-fourth (1/4) of the legal minimum, as the case may be, or they have fallen below the amount as indicated in the 2007 Law.
- 26.7 Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and their compensation.
- 26.8 Upon the termination of the Company, the assets of the Company will be liquidated in an orderly manner and all investments or the proceeds from the liquidation of investments will be distributed to the Shareholders in proportion to their holding of Shares.

Art. 27. Dissolution of sub-funds.

- 27.1 In the event that, for any reason whatsoever the value of the net assets in any Sub-Fund or the value of the net assets of any Class of Shares within a Sub-Fund has decreased below such an amount considered by the General Partner as the minimum level under which the Class and/or the Sub-Fund may no longer operate in an economic efficient way, or in the event that a significant change in the economic or political situation impacting such Class and/or Sub-Fund should have negative consequences on the investment of such Class and/or Sub-Fund, the General Partner may decide to compulsorily redeem all the shares of the relevant Class or Classes issued in such Sub-Fund. Such redemption will be made at the net asset value applicable on the day on which all assets attributable to such Sub-Fund have been realised. The decision of the General Partner will be published (either in newspapers to be determined by the General Partner or by way of a notice sent to the shareholders at their addresses indicated in the register of shareholders) prior to the effective date of the compulsory redemption and the publication will indicate the reasons for, and the procedures of the compulsory redemption operations.
- 27.2 Notwithstanding the powers conferred to the General Partner by the preceding paragraph, the Shareholders of any one or all Classes of Shares issued in any Sub-Fund may at a general meeting of such Shareholders, upon proposal from the General Partner, redeem all the Shares of the relevant Class or classes and refund to the Shareholders the Net Asset Value of their Shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such general meeting of Shareholders which shall decide by resolution taken by simple majority of the validly cast votes.
- 27.3 Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the Custodian for a period of six (6) months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the "Caisse de Consignations" on behalf of the persons entitled thereto.
 - 27.4 All redeemed Shares shall be cancelled.
- 27.5 The liquidation procedure will be verified by the Auditor of the Company as part of its audit of the annual report. The annual report must refer to the liquidation decision and describe the progress of the liquidation.

Art. 28. The custodian.

- 28.1 To the extent required by the 2007 Law, the Company shall enter into a custodian agreement with a banking or savings institution as defined by the Luxembourg law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended from time to time.
 - 28.2 The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the 2007 Law.
- 28.3 If the Custodian desires to retire, the General Partner shall use its best endeavours to find a successor custodian and will appoint it in replacement of the retiring Custodian. The General Partner may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.
- **Art. 29. Statement.** Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or shareholders also include corporations, partnerships associations and any other organised group of persons whether incorporated or not.
- **Art. 30. Severability.** The invalidity, illegality or unenforceability of any provisions of these Articles shall not affect the validity of these articles of incorporation. However, the invalid, illegal or unenforceable provision(s) will be replaced by valid, legal and enforceable similar provision(s) which best reflect the Shareholders' intention.
- **Art. 31. Applicable law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the 2007 Law.

Art. 32. Amendments to the articles of incorporation.

32.1 The Articles may only be amended by a general meeting of shareholders if the quorum and majority requirements provided by the 1915 Law. For the avoidance of doubt, such quorum and majority requirements shall be as follows: fifty percent (50%) of the shares issued must be present or represented at the general meeting and a super-majority of two thirds (2/3) of the votes cast is required to adopt a resolution with the consent of the General Partner. In the event that



the quorum is not reached, the general meeting must be adjourned and re-convened. There is no quorum requirement for the second meeting but the majority requirement remains unchanged.

32.2 Each amendment to the Articles of the Company entailing a variation of rights of a Class must be approved, in addition, by an additional resolution of the holders of shares of the relevant Class(es) concerned subject to the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

Subscription and Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

| Name of Subscriber | Number of |
|-----------------------------|---------------------|
| | subscribed shares |
| M. Claude Lai | 1 Ordinary Share |
| Assaloca Management S.à r.l | 1 Management Share |
| | 318 Ordinary Shares |
| Total: | 320 Shares |

Upon incorporation, the Shares were partially paid-up, so that the amount of twelve thousand eight hundred Euro (EUR 12,800.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2011.

The first annual general meeting of Shareholders shall be held in 2012.

Expenses

The expenses, which shall be borne by the Company as a result of its incorporation, are estimated at approximately two thousand seven hundred thirty-five Euro (EUR 2.735,-).

First extraordinary general meeting of the shareholders

The above named parties, representing the entire subscribed share capital of the Company and considering themselves as duly convened, have immediately after the incorporation of the Company proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the Shareholders have resolved that:

- 1) The registered office of the Company shall be at 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- 2) The independent auditor of the Company shall be DELOITTE S.A., having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce of Companies of Luxembourg under number B 67.895. The term of office of the auditor shall expire at the close of the annual general meeting of Shareholders approving the annual accounts as of December 31, 2011.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, known to the notary by his/her name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinze septembre.

Par-devant le notaire soussigné, Maître Roger ARRENSDORFF, résidant à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

M. Claude Lai, gérant, né le 22 mars 1950 à Baden (Suisse), demeurant professionnellement au 8, place Bel Air, CH-1260, Nyon, Suisse, ici représenté par Cathie Scalia, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 septembre 2011, laquelle, paraphée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

Εt

Assaloca Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.288, ayant un capital social de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) (l'"Associé Gérant Commandité"), ici représentée par Cathie Scalia, avocate, demeurant professionnellement à Luxem-



bourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 septembre 2011, laquelle, paraphée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Les parties susmentionnées désignées ci-après comme les "Actionnaires".

Lesquels comparants, agissant en-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société en commandite par actions (S.C.A.) sous la forme d'une société d'investissement à capital variable (SICAV), Fonds d'Investissement Spécialisé (SIF), dont elles ont arrêté les statuts (les "Statuts") comme suit:

| Titre préliminaire - Définitions | | |
|------------------------------------|--|--|
| "Action" ou "Actions" | Les Actions Ordinaires et les Actions de Commandité. | |
| "Actionnaire" | Un détenteur d'une Action de la Société. | |
| "Actions Ordinaires" | Les actions émises dans les différents Sous-Fonds et/ou les différentes Catégories conformément au Prospectus et aux Statuts, qui ont été souscrites par des Investisseurs Eligibles. | |
| "Action de Commandité" | L'action de commandité qui a été souscrite par l'Associé Gérant Commandité lors de la constitution de la Société en sa qualité d'associé gérant commandité de la Société. | |
| "Agent de Transfert et de Registre | "Tout agent sélectionné de temps à autre par la Société pour exécuter tous les devoirs liés au registre et au transfert exigés par la loi luxembourgeoise. | |
| "Agent Administratif" | Tout agent administratif nommé de temps à autre par la Société. | |
| "Annexe" | L'annexe correspondante du Prospectus indiquant les conditions générales d'un Sous-Fonds correspondant. | |
| "Autorité de Régulation" | La Commission de Surveillance du Secteur Financier ou son successeur en charge de la surveillance des organismes de placements collectifs au Grand-Duché de Luxembourg, l'autorité luxembourgeoise. | |
| "Associé-Gérant Commandité" | Assaloca Management S.à r.l., l'associé gérant commandité de la Société, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg agissant en tant que commandité et responsable pour la gestion de la Société. | |
| "Conseil de Gérance" | Le conseil de gérance de l'Associé-Gérant Commandité. | |
| "Catégorie" ou "Catégories" | Une catégorie d'Actions Ordinaires émises par un des Sous-Fonds et toute autre catégorie d'Actions Ordinaires qui seront émises par un des Sous-Fonds. | |
| "Commission de Gestion" | Une commission de gestion telle que décrite dans la section "Dépenses" du Prospectus et précisée pour chaque Sous-Fonds individuellement dans l'Annexe correspondante du Prospectus. | |
| "Commission de Performance" | Une commission de performance devant être payée comme décrit dans la section "Dépenses" du Prospectus et précisée pour chaque Sous-Fonds individuellement dans l'Annexe correspondante du Prospectus. | |
| "Commission de Placement" | Une commission de placement devant être payée comme décrit dans la section "Dépenses" du Prospectus et précisée pour chaque Sous-Fonds individuellement dans l'Annexe correspondante du Prospectus. | |
| "Commission de Rachat" | Toute commission de rachat correspondant aux Actions Ordinaires de la Catégorie pertinente étant rachetée comme précisé pour chaque Sous-Fonds dans l'Annexe correspondante. | |
| "Dépositaire" | Tout dépositaire nommé de temps à autre par la Société. | |
| "Devise de Référence" | La devise dans laquelle chaque Sous-Fonds ou chaque Catégorie est libellée. | |
| "Euro" ou "EUR" | La devise officielle de l'Union Européenne. | |
| "Gérant" | Tout gérant de l'Associé Gérant Commandité. | |
| "Formulaire de Souscription" | Le formulaire devant être utilisé pour effectuer des opérations en lien avec les | |

chain Jours d'Evaluation. "Investisseurs" Détenteurs d'Actions Ordinaires émises par la Société.

Actions Ordinaires.

"Heure de Clôture"

"Investisseurs Avertis" Investisseurs qui (i) déclarent par écrit qu'ils adhèrent à la qualité d'investisseur averti et (ii) soit investissent un minimum de 125.000,- EUR (ou équivalent en US

L'heure limite, comme indiquée pour chaque Sous-Fonds dans l'Annexe correspondante, avant laquelle les formulaires de souscription ou de rachat ou de conversion d'Actions Ordinaires de toute Catégorie de tout Sous-Fonds doivent être reçus par l'Agent de Registre et de Transfert afin d'être traités lors du pro-



Dollars) dans la Société soit fournissent un certificat établi par un établissement de crédit au sens de la Directive 2006/48/CE, par une autre société d'investissement au sens de la Directive 2004/39/CE ou par une société de gestion au sens de la Directive 2001/107/CE, certifiant son expérience pour apprécier adéquatement un investissement dans un fonds d'investissement spécialisé.

"Investisseurs Eligibles"

Les Investisseurs Institutionnels, les Investisseurs Professionnels et/ou les Investisseurs Avertis au sens de l'article 2 de la Loi de 2007.

"Investisseurs Institutionnels"

Investisseurs ayant la qualité d'investisseurs intentionnels conformément aux directives ou recommandations émises par l'Autorité de Régulation de temps à autre.

"Investisseurs Professionnels"

Investisseurs ayant la qualité d'investisseurs professionnels aux termes de l'Annexe Il de la Directive 2004/39/CE sur les services d'investissements et les marchés réglementés telle que modifiée de temps en temps.

"Jour d'Evaluation"

Tout Jour Ouvrable lors duquel la Valeur Nette d'Inventaire sera déterminée pour chaque Action pour chaque Catégorie dans chaque Sous-Fonds comme précisé dans l'Annexe correspondante du Prospectus.

"Jour Ouvrable"

Tout jour autre qu'un samedi, un dimanche, un vendredi saint ou un jour qui est considéré comme un jour férié selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou un jour de la semaine au cours duquel les banques sont obligées de fermer du fait de la loi ou d'autres dispositions gouvernementales au Grand-Duché de Luxem-

"Jour de Souscription"

Le Jour Ouvrable tel que précisé dans l'Annexe correspondante du Prospectus lors duquel des Actions Ordinaires du Sous-Fonds pertinent peuvent être sou-

"Jour de Rachat"

Le Jour Ouvrable tel que mentionné dans l'Annexe correspondante du Prospectus lors duquel les Actions Ordinaires du Sous-Fonds pertinent sont rachetables.

"Loi de 1915"

La loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales

telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

"Loi de 2007"

La loi luxembourgeoise du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

"Période d'Offre Initiale"

La période pendant laquelle des Actions Ordinaires d'un Sous-Fonds pertinent sont en premier lieu offerte à la souscription, i.e. une période commençant à la date spécifiée dans l'Annexe correspondante du Prospectus et se terminant à la date spécifiée dans l'Annexe correspondante du Prospectus à moins qu'elle ne soit étendue ou achevée plus tôt par l'Associé Gérant Commandité.

"Prix de Souscription Initiale"

Pour chaque Sous-Fonds, le premier prix de souscription des Actions Ordinaires d'un Sous-Fonds conformément aux conditions générales du Prospectus et de l'Annexe correspondante.

"Prospectus"

Le prospectus de la Société tel que modifié de temps en temps.

"Prix de Rachat"

Le prix correspondant lors de chaque Jour de Rachat à la Valeur Nette d'Inventaire correspondante par Action Ordinaire de la Catégorie d'Actions concernée après ajustement de:

(i) toute augmentation du fait des Commissions de Gestion et des Commissions de Performance (le cas échéant); et/ou

(ii) toutes Commissions de Rachat (le cas échéant).

"Prix de Souscription"

Le prix comme spécifié dans l'Annexe pertinente du Prospectus.

"Personne US"

Tout résident ou toute personne ayant la nationalité des États Unis d'Amérique ou de l'un de ses territoires ou de l'une de ses possessions ou régions sous sa juridiction, ou toute autre société, association ou entité constituée et régie selon les lois des États Unis d'Amérique ou toute personne correspondant à la définition

de "Personne US" selon ces lois.

"Sous-Fonds"

Tout sous-fonds de la Société constitué par l'Associé-Gérant Commandité en conformité avec le Prospectus et les Statuts.

"Statuts"

Les statuts de la Société.

"US Dollar" ou "USD"

La devise officielle des États-Unis d'Amérique.

"Valeur Nette d'Inventaire" ou

La valeur nette d'inventaire de la Société, de chaque Catégorie, de chaque Action Ordinaire telle que déterminée par les dispositions fixées dans l'article "Calcul de

"VNI"

la Valeur Nette d'Inventaire" des Statuts.



Titre I er . - Caractéristiques principales de la société

Art. 1 er . Forme & Nom.

- 1.1 Il est établi, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront par la suite Actionnaires, une société luxembourgeoise sous la forme d'une société en commandite par actions (S.C.A.), société d'investissement à capital variable (SICAV), organisée en tant que Fonds d'Investissement Spécialisé (SIF) sous le nom de "Assaloca SICAV-SIF, SCA" (la "Société").
 - 1.2 La Société sera régies conformément à la Loi de 2007 et la Loi de 1915.

Art. 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales, filiales ou autres bureaux pourront être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger par décision de l'Associé Gérant Commandité.
- 2.2 L'Associé Gérant Commandité est autorisé à transférer le siège social de la Société au sein de la commune du siège social.
- 2.3 Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.4 Dans le cas où l'Associé Gérant Commandité considère que des événements d'ordre politique, économique ou social surviendraient ou seraient imminents ou interférerait avec la communication de ce siège avec l'étranger et pourraient compromettre l'activité normale au siège social de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, demeurera une société régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, en particulier la Loi de 2007. La décision de transfert du siège social à l'étranger sera prise par l'Associé Gérant Commandité.
- **Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts. Cependant, l'Associé Gérant Commandité pourra constituer des Sous-Fonds pour une période déterminée ou indéterminée, comme précisé pour chaque Sous-Fonds dans le Prospectus émis par la Société, tel que modifié de temps à autre.

Art. 4. Objet.

- 4.1 L'objectif de la Société est d'investir les fonds réunis auprès de ses Investisseurs dans un portefeuille d'avoirs, avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses Actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs, au sens le plus large permis par la Loi de 2007, tout en réduisant le risque d'investissement grâce à la diversification.
- 4.2 La Société est un fonds à compartiments multiples et en tant que telle fournit aux Investisseurs le choix d'investir dans une gamme de plusieurs Sous-Fonds distincts, chacun étant lié à un portefeuille d'avoirs séparé autorisé par la Loi de 2007 avec des objectifs d'investissement spécifique tels que décrit dans l'Annexe correspondante du Prospectus.
- 4.3 Un portefeuille d'avoirs distinct est maintenu pour chaque Sous-Fonds et est investi en conformité avec les objectifs d'investissement et la politique applicable à ce Sous-Fonds tels que décrit dans l'Annexe correspondante. La Société est une entité juridique unique. Cependant, les droits des Actionnaires et des créanciers correspondant à un Sous-Fonds ou provenant de la création, d'opération et de la liquidation d'un Sous-Fonds sont limités aux avoirs de ce Sous-Fonds.
- 4.4 La Société pourra prendre toutes les mesures et entreprendre toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social dans un sens large, en restant toutefois dans les limites prévues par la Loi de 2007.

Titre II. - Capital et actions

Art. 5. Capital social.

- 5.1 Le capital initial de la Société est de trente-deux mille Euros (32.000,- EUR), représenté par (i) une (1) "Action de Commandité" action souscrite par l'associé gérant commandité (le détenteur de cette Action de Commandité doit être défini ci-après comme l'"Associé Commandité" ou l'"Associé Gérant Commandité"), sans valeur nominale, et (ii) trois cent dix-neuf (319) "Actions Ordinaires" actions souscrites par les "Actionnaires Commanditaires" de la Société, sans valeur nominale (ensemble avec l'Action de Commandité, les "Actions"). Chaque Action a été entièrement libérée lors de la Constitution.
- 5.2 Le capital de la Société sera représenté par des Actions sans valeur nominale et devra atteindre le niveau prévu par la Loi de 2007 dans les douze (12) mois à compter de la date à laquelle la Société a été enregistrée en tant que fonds d'investissement spécialisé et ne pourra être inférieur au niveau prévu par la Loi de 2007. Le capital de la Société devra être à tout moment égal à sa Valeur Nette d'Inventaire, établie conformément à l'article 15 des Statuts. Comme la Société est un organisme de placement collectif à capital variable, le capital social de la Société pourra varier, sans aucune modification des Statuts (à la suite d'émission de nouvelles Actions ou de rachat de ses Actions par la Société).
- 5.3 Aux fins de déterminer le capital social de la Société, les actifs nets attribuables à chaque catégorie d'Actions ou/ et à chaque Sous-Fonds seront, s'ils ne sont pas exprimés en US Dollars, convertis en US Dollars.



- 5.4 Les Actions à émettre conformément à l'article 6 des présents Statuts pourront être émises, au choix de l'Associé Gérant Commandité, au titre de différentes Catégories comprenant les avoirs de la Société.
- 5.5 Le produit de toute émission d'Actions relevant d'une Catégorie déterminée sera investi dans un portefeuille d'avoirs dans le Sous-Fonds correspondant à cette Catégorie d'Actions, selon la politique d'investissement déterminée par l'Associé Gérant Commandité pour ce Sous-Fonds, dans le but d'assurer une répartition des risques et prenant en considération les restrictions d'investissement déterminées par l'Associé Gérant Commandité.

Art. 6. Catégories d'actions.

- 6.1 Les Actions Ordinaires peuvent être souscrites par des Investisseurs Éligibles, Actionnaires ou non de la Société. Les Actions Ordinaires peuvent être, comme peut le décider l'Associé Gérant Commandité, d'une ou de plusieurs Catégories différentes, les caractéristiques et les conditions de celles-ci sont établies par l'Associé Gérant Commandité et divulguées dans le Prospectus.
- 6.2 L'Associé Gérant Commandité est autorisé à émettre, conformément à l'article 9 des Statuts, un nombre illimité d'Actions Ordinaires entièrement libérées sans réserver aux Associés existants un droit préférentiel de souscription des Actions Ordinaires à émettre. Les Actions Ordinaires à émettre conformément à l'article 9 des présents Statuts peuvent, ainsi que l'Associé Gérant Commandité le déterminera, être de Catégories différentes. Le produit de l'émission de chaque Catégorie sera investi selon la politique d'investissement déterminé par l'Associé Gérant Commandité dans l'Annexe du Prospectus correspondante pour le Sous-Fonds concerné établi à l'égard de la Catégorie ou des Catégories d'Actions, sous réserve des restrictions d'investissement prévues par la loi ou par tout règlement applicable.
- 6.3 Chaque Catégorie d'Actions peut différer des autres Catégories, entre autre, à l'égard de sa structure de prix, de l'investissement initial requis ou de la devise dans laquelle la Valeur Net d'Inventaire est exprimée ou toute autre caractéristique.
- 6.4 Ces nouvelles Catégories d'Actions peuvent être émises selon des conditions générales qui diffèrent de celles des Catégories d'Actions existantes, y compris, sans s'y limiter, le montant de la Commission de Gestion attribuable à ces Actions Ordinaires, et autres droits relatifs à la liquidité des Actions Ordinaires. Dans un tel cas, le Prospectus sera mis à jour en conséquence.
- 6.5 Les Actionnaires de la même Catégorie seront traités équitablement au prorata du nombre d'Actions Ordinaires qu'ils détiennent.
- 6.6 Des Actions peuvent être émises comme actions de distribution ou d'accumulation suite à la décision de l'Associé Gérant Commandité. Les Actions de distribution donneront droit, chaque année, au versement d'un dividende (tous les dividendes sont distribués à la suite d'une décision des Actionnaires de la Société ou du Sous-Fonds pertinent). Les Actions d'accumulation ne donneront pas droit aux paiements de dividendes.

Art. 7. Responsabilité des actionnaires.

- 7.1 L'Associé Commandité est conjointement et solidairement responsable pour toutes les dettes qui ne pourront pas être recouvertes sur les actifs de la Société.
- 7.2 Les Actionnaires Ordinaires s'abstiendront d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque capacité que ce soit, si ce n'est en exerçant leurs droits d'Actionnaires lors des assemblées générales, et ne seront engagés que dans la limite de leurs investissement, apport et engagement envers un ou plusieurs Sous-Fonds de la Société.

Art. 8. Actions.

- 8.1 La Société émettra seulement des Actions nominatives.
- 8.2 Chaque Action (Actions de Commandité et Actions de Commanditaire) représente un droit de vote lors de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société ou lors d'une assemblée d'une Catégorie d'Actions. Toute décision d'une assemblée générale des Actionnaires créant des droits ou des obligations de la Société envers un tiers doit être approuvée par l'Associé Gérant Commandité. Toute décision d'une assemblée générale des Actionnaires ayant pour effet de modifier les Statuts doit être passée avec un quorum de cinquante pourcent (50%) du capital social, l'accord de la majorité d'au moins deux tiers (2/3) des suffrages exprimés et le consentement de l'Associé Gérant Commandité. Toute modification des Statuts entraînant une modification des droits d'un Sous-Fonds/d'une Catégorie d'Actions doit être approuvée par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société (respectant les conditions de quorum et de majorité indiquées ci-dessus) et d'une (d') assemblée(s) distincte(s) des détenteurs d'Actions de Commanditaire du (des) Sous-Fonds concerné(s) ou de la (des) Catégorie(s) d'Actions concernée(s) (respectant les conditions de quorum et de majorité indiquées ci-dessus).
- 8.3 Toutes les Actions nominatives émises par la Société seront inscrites dans le registre des Actionnaires (le "Registre") qui sera conservé par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignée(s) à cet effet par l'Associé Gérant Commandité, et ce Registre contiendra le nom de chaque propriétaire des Actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu comme indiqué à la Société, le nombre d'Actions nominatives détenues par lui et le montant payé pour chaque Action.
- 8.4 L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le Registre établit son droit de propriété sur les Actions nominatives. L'Actionnaire recevra une confirmation écrite de son actionnariat sur demande. La Société n'émettra pas normalement de certificat pour une telle inscription.



- 8.5 La Société considérera la personne dont le nom figure dans le Registre comme le seul propriétaire des Actions. Envers la Société, les Actions sont indivisibles, puisque seulement un propriétaire est admis par Action. Les copropriétaires doivent nommer une personne unique en tant que leur représentant envers la Société.
- 8.6 Conformément aux dispositions de l'article 13 ci-dessous, tout transfert d'Actions nominatives sera inscrit dans le Registre.
- 8.7 Les Actionnaires autorisés à recevoir des Actions nominatives fourniront à la Société une adresse à laquelle tous les avis et annonces pourront être envoyés. Cette adresse sera également inscrite dans le Registre. Dans l'hypothèse où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, la Société peut autoriser que mention en soit faite au Registre et l'adresse de l'Actionnaire sera présumée être au siège social de la Société, ou à toute autre adresse pouvant être inscrite par la Société de temps à autre, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit valablement communiquée à la Société par l'Actionnaire concerné. Un Actionnaire peut, à tout moment, faire modifier l'adresse inscrite au Registre au moyen d'une déclaration écrite envoyée au siège social de la Société, ou à toute autre adresse fixée en temps opportun par la Société.
- 8.8 Les distributions éventuelles relatives aux Actions nominatives seront payées et envoyées aux Actionnaires à leur adresse respective inscrite dans le Registre.

Art. 9. Emission d'actions.

- 9.1 L'Associé Gérant Commandité est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation un nombre illimité d'Actions Ordinaires nouvelles entièrement libérées ou non de Catégories différentes, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux Actions Ordinaires à émettre.
- 9.2 Le produit net des souscriptions est investi comme indiqué pour chaque Sous-Fonds dans l'Annexe correspondante du Prospectus.
- 9.3 L'Associé Gérant Commandité doit conserver pour chaque Sous-Fonds un portefeuille d'avoirs distinct. Entre les Actionnaires, chaque portefeuille d'avoirs sera investi au bénéfice exclusif du Sous-Fonds concerné.
- 9.4 Les Actions Ordinaires sont exclusivement réservées aux Investisseurs Eligibles. Cette restriction ne concerne pas l'Associé Gérant Commandité qui peut posséder l'Action de Commandité et des Actions de Commanditaire sans tomber dans l'une de ces catégories. L'Action de Commandité a été émise lors de la constitution de la Société. Aucune autre Action de Commandité ne sera émise.
- 9.5 Les Actions Ordinaires peuvent être émises dans une ou plusieurs Catégorie dans chaque Sous-Fonds par l'Associé Gérant Commandité; chaque Catégorie ayant des caractéristiques différentes ou étant offerte à différents types d'Investisseurs, comme décrit plus en détail dans l'Annexe correspondante du Prospectus pour chaque Sous-Fonds individuellement.
- 9.6 Des fractions d'Actions Ordinaires peuvent être émises jusqu'à trois (3) décimaux. Ces fractions d'Actions Ordinaires auront le droit de participer au résultat net et au boni de liquidation sur une base proratisée. Ces fractions seront soumises et supporteront la fraction correspondante de responsabilité (que cela soit par rapport à la valeur nominale ou la valeur ou pair, les primes, les contributions, les appels de fonds ou autrement), les limitations, les droits de préférences, les privilèges, les réserves, les restrictions, les droit et les autres attributs d'une Action Ordinaire pleine et entière de cette Catégorie. Tous fonds provenant de la souscription reçus représentant une fraction inférieure à 1/10000 d'une Action Ordinaire pleine et entière sera conservée pour le bénéfice la Catégorie concernée.
- 9.7 La Société est à une structure à compartiments multiples et l'Associé Gérant Commandité peut établir un porte-feuille d'avoirs constituant un Sous-Fonds au sens de l'article 71 de la Loi de 2007 pour toutes les Catégories d'Actions Ordinaires ou pour deux (2) Catégories ou plus d'Actions Ordinaires de la façon décrite ci-dessous. La Société constitue une seule entité juridique. Cependant, par dérogations aux dispositions de l'article 2093 du Code Civil luxembourgeois, chaque portefeuille d'avoirs pourra être investi au bénéfice exclusif des Actionnaires concernés de ce Sous-Fonds et chaque Sous-Fonds sera seulement responsable des dettes qui sont attribuables à ce Sous-Fonds. Tous les droits des investisseurs et des créanciers en lien avec le Sous-Fonds sont par conséquent limités aux avoirs du Sous-Fonds. Chaque Sous-Fonds sera considéré comme une entité distincte pour les investisseurs et les créanciers du Sous-Fonds concernés.
- 9.8 L'Associé Gérant Commandité pourra constituer chaque Sous-Fonds pour une durée indéterminée ou déterminée. Dans ce dernier cas, l'Associé Gérant Commandité pourra, à l'expiration du temps de la période initiale, proroger la durée du Sous-Fonds concerné une ou plusieurs fois. Les détails par rapport aux différentes Catégories d'Actions Ordinaires ainsi que les droits qui y sont attachées sont fixés pour chaque Sous-Fonds dans l'Annexe correspondante du Prospectus.
- 9.9 Au sein de chaque Sous-Fonds, des Catégories d'Actions Ordinaires peuvent être définies et émises de temps à autre par l'Associé Gérant Commandité et pourront notamment (cette liste n'étant pas limitative) correspondre à:
 - (i) Une politique spécifique de distribution, en vue d'autoriser des distributions ou non; et/ou
 - (ii) Une structure spécifique quant aux frais en matières de vente et de rachat; et/ou
 - (iii) Une structure spécifique en matières de frais de gestion ou de conseils; et/ou
 - (iv) Une structure spécifique de répartition de frais; et/ou
 - (v) Une monnaie spécifique; et/ou



- (vi) L'utilisation de différentes techniques de couverture, en vue de protéger, dans la monnaie de référence du portefeuille concerné, les actifs et rendements d'actifs contre la dépréciation à long terme de la monnaie de référence de la Catégorie d'Actions Ordinaires concernée contre tous mouvements de longue durée de la cotation de leur devise; ou
 - (vii) Toutes autres caractéristiques spécifiques applicables à une Catégorie.
- 9.10 Les Actions Ordinaires participeront équitablement avec toutes les actions existantes de la même Catégorie dans les avoirs et recettes du Sous-Fonds et auront les droits de rachat décrit dans ces Statuts et décrit plus en détail dans l'Annexe concernée.
- 9.11 Des Actions Ordinaires à émettre de la Société en lien avec un Sous-Fonds particulier, pourront être souscrite par des investisseurs pendant une ou plusieurs périodes d'offre, comme décidée par l'Associé Gérant Commandité, précisée et spécifiée pour chaque Sous-Fonds dans le Prospectus et son Annexe. Les Investisseurs désirants souscrire à des Actions Ordinaires doivent remplir un Formulaire de Souscription.
 - 9.12 Chaque Sous-Fonds est décrit plus en détail dans l'Annexe concernée.

Art. 10. Souscription et paiement d'actions ordinaires.

10.1 Dans chaque Sous-Fonds, des Actions Ordinaires de chaque Catégorie d'Actions disponible (sous réserve des dispositions spécifiques telles qu'indiquées dans l'Annexe correspondante) seront offerte à la souscription (i) durant une Période Initiale d'Offre pour cette Catégorie au Prix de Souscription Initiale indiqué dans l'Annexe concernée ensemble avec toute Commission de Placement ou toutes autres commissions initiales comme indiqué dans l'Annexe concernée et (ii) après la Période Initiale d'Offre lors de chaque Jour de Souscription au Prix de Souscription calculé immédiatement au Jour d'Evaluation précédent, comme indiqué dans l'Annexe concernée, avec toute Commission de Placement ou toutes autres commissions initiales tel que cela peut être indiqué dans l'Annexe concernée. Dans ces circonstances, si des demandes de souscription sont reçues après la fermeture de la Période Initiale d'Offre mais avant le premier Jour d'Evaluation à l'égard d'une Catégorie, alors à la discrétion de l'Associé Gérant Commandité, des Actions Ordinaires pourront être émises au Prix de Souscription Initiale pour la Catégorie, ensemble avec toute Commission de Placement ou toutes autres commissions initiales comme indiqué dans l'Annexe concernée. Le Prix de Souscription sera indiqué dans la Devise de Référence comme mentionné dans le paragraphe suivant. Dans tous les cas, toutes les conditions pour des souscriptions ultérieures, le cas échéant, seront indiquées dans l'Annexe concernée. L'Associé Gérant Commandité est autorisé à modifier, allonger ou réduire la Période Initiale d'Offre pour toute Catégorie d'Actions à son entière discrétion à tout moment. L'Associé Gérant Commandité se réserve le droit de rejeter toute demande de souscription pour des Actions Ordinaires à son entière discrétion, sans avoir besoin de donner de raison spécifique.

10.2 L'Associé Gérant Commandité est autorisé à émettre, sans limitation et à tout moment, un nombre illimité d'Actions Ordinaires pour tous les Sous-Fonds, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les Actions Ordinaires à émettre. Les montants de souscription initiaux et suivants dans un Sous-Fonds unique/une Catégorie unique/une Sous-Catégorie unique sont fixés dans l'Annexe du Sous-Fonds concernée. Les Souscriptions Initiales pour les Actions Ordinaires doivent être faites par les Investisseurs en envoyant à l'Agent de Transfert et de Registre un Formulaire de Souscription dûment rempli.

10.3 Les obligations des minimums de souscription applicable et des souscriptions additionnelles d'Actions Ordinaires pour chaque Catégorie seront précisées dans l'Annexe concernée.

10.4 Les demandes de souscriptions pour les Actions Ordinaires de toute Catégorie disponible pour cette Catégorie doivent être faites en utilisant les Formulaires de Souscription correspondant à cette Annexe qui doivent être reçus par l'Agent de Transfert et de Registre par fax à la date et à l'heure indiqués par l'Associé Gérant Commandité et précisés dans l'Annexe correspondante (l'"Heure de Clôture") et pour la première souscription la copie de l'originale devra être envoyée par courrier avec la mention "jj/mm/aa; éviter les doublons".

10.5 L'argent de la souscription peut être payé par les souscripteurs pour les Actions Ordinaires de toute Catégorie dans la devise pertinente. L'Agent de Transfert et de Registre n'exécutera les demandes normalement que suite à la réception des fonds disponibles dans le temps imparti comme indiqué dans l'Annexe concerné. L'argent de la souscription pourra être remis par virement télégraphique au compte de souscription pertinent dans la devise de paiement correspondante tel qu'indiqué dans le Formulaire de Souscription, joint à l'Annexe correspondante. Toutes commissions de la banque ou autre frais supportés pour un tel paiement par virement télégraphique par un souscripteur seront supportés et payés par ce souscripteur.

10.6 L'Associé Gérant Commandité, à tout moment, et à son entière discrétion et pour une durée limitée ou illimitée, peut décider de cesser d'émettre de nouvelles Actions Ordinaires et d'accepter toutes nouvelles souscriptions ou conversions pour toutes Actions Ordinaires de toute Catégorie ou de tout Sous-Fonds pertinent afin, entre autre, de protéger les Actionnaires existants ou le Sous-Fonds lui-même ("Clôture Ferme"). Alternativement, l'Associé Gérant Commandité, à tout moment, et à son entière discrétion et pour une durée limitée ou illimitée, peut décider de cesser d'émettre de nouvelles Actions Ordinaires et d'accepter toutes nouvelles souscriptions ou conversions pour toutes Actions Ordinaires de toute Catégorie ou de tout Sous-Fonds de nouveaux Investisseurs seulement i.e. d'investisseurs qui n'ont pas investi dans le Sous-Fonds concerné afin entre autre de protéger les Actionnaires existants ou le Sous-Fonds lui-même ("Clôture Souple"). Ces mesures de Clôture Ferme et de Clôture Souple pourront être mises en place immédiatement par l'Associé Gérant Commandité à son entière discrétion. Les Actionnaires du Sous-Fonds ou de la Catégorie d'Actions Ordinaires soumis à une Clôture Ferme ou à une Clôture Souple seront informés par écrit, au plus tard, immédiatement après que



cette Clôture Ferme ou cette Clôture Souple ait été mise en place. L'Associé Gérant Commandité n'aura pas à justifier les raisons de la mise en place de cette Clôture Ferme ou cette Clôture Souple. Un Sous-Fonds ou une Catégorie d'Actions Ordinaires partiellement ou totalement cloué peut être ré-ouverte à la souscription ou à la conversion lorsque les circonstances qui justifient la Clôture Ferme ou la Clôture Souple n'existent plus.

Art. 11. Conversion d'actions.

- 11.1 À moins qu'il n'en soit autrement déterminé dans l'Annexe, tout Actionnaire est autorisé à demander la conversion de tout ou partie de ses Actions Ordinaires d'une Catégorie à une autre, au sein d'un même Sous-Fonds ou d'un Sous-Fonds vers un autre, sous réserve des conditions générales et du paiement des charges et commissions, telles qu'éventuellement déterminées par l'Associé Gérant Commandité de temps à autre dans l'Annexe correspondante du Prospectus. Le prix de conversion des Actions Ordinaires d'une Catégorie à une autre sera calculé par référence à la Valeur Nette d'Inventaire respective des deux (2) Catégories d'Actions Ordinaires concernées, calculée au même Jour d'Evaluation ne tenant pas compte des commissions de conversion (le cas échéant).
- 11.2 Au cas où une demande de conversion aurait pour effet de réduire le nombre ou la Valeur Nette d'Inventaire totale des Actions Ordinaires détenues par tout Actionnaire dans une Catégorie d'Actions Ordinaires déterminée en dessous de l'investissement minimum, tel que déterminé dans l'Annexe pertinente, l'Associé Gérant Commandité pourra refuser, à sa discrétion, de convertir les Actions Ordinaires d'une Catégorie à une autre.
- 11.3 Les Actions Ordinaires converties en Actions Ordinaires d'une autre Catégorie ou d'un autre Sous-Fonds seront annulées au Jour d'Evaluation concerné.
- 11.4 Aucun commission de conversion ne proviendra de la conversion d'Actions Ordinaires d'une Catégorie à une autre et/ou d'un Sous-Fonds vers un autre.

Art. 12. Rachat des actions.

- 12.1 Des Actions Ordinaires de tout Sous-Fonds peuvent être rachetables ou non suivant les conditions générales prévues dans le Prospectus et l'Annexe concernés.
- 12.2 Concernant les Actions Ordinaires rachetables, tout Actionnaire a le droit lors de chaque Jour de Rachat d'obliger la Société à racheter les Actions Ordinaires à la Valeur Nette d'Inventaire correspondante de ces Actions Ordinaires au Jour de Rachat concerné.
- 12.3 Une demande de rachat ne sera seulement effectuée qu'après que l'identité de l'Actionnaire et/ou du bénéficiaire économique ait été établie à l'entière satisfaction de la Société. Le paiement sera seulement fait à l'Actionnaire correspondant.
- 12.4 Les demandes de rachat doivent être reçues par la Société au minimum le nombre de Jour Ouvrable indiqué dans l'Annexe concernée avant le Jour d'Evaluation comme indiqué dans l'Annexe concernée. La demande de rachat peut être soit pour un nombre d'Actions Ordinaires ou pour un montant indiqué dans la devise correspondante de la Catégorie du Sous-Fonds.
- 12.5 Toutes les demandes de rachat seront traitées strictement dans l'ordre dans lequel elles sont reçues, et chaque rachat sera traité à la Valeur Nette d'Inventaire desdites Actions Ordinaires.
- 12.6 Ni la Société ni le Dépositaire ni l'Associé Gérant Commandité ne sont responsables des retards ou des frais engagés dans toute banque de réception ou dans tout système de règlement.
- 12.7 La Société aura le droit, dans le cas ou l'Associé Gérant Commandité le décide, de satisfaire le paiement du Prix de Rachat en nature à tout Actionnaire qui l'accepte, par attribution à l'Actionnaire des investissements du portefeuille d'actifs de la Société égal à la valeur des Actions devant être rachetées.
- 12.8 Si à la suite d'une demande de rachat, le nombre ou le total de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions Ordinaires détenues par un Actionnaire dans toute catégorie d'Actions Ordinaires du Sous-Fonds concerné tombe en dessous du minimum d'investissement figurant dans l'Annexe pertinente, l'Associé Gérant Commandité peut décider que cette demande soit traitée comme une demande de rachat de la totalité du solde de la tenue de cet Actionnaire des Actions Ordinaires du Sous-Fonds ou de la Société.
- 12.9 En outre, si, à l'égard de toute Jour d'Evaluation, les demandes de rachat en vertu du présent article et les demandes de conversion excédent un certain seuil déterminé par l'Associé Gérant Commandité en ce qui concerne le nombre d'Actions Ordinaires émises dans une Catégorie spécifique, l'Associé Gérant Commandité peut décider que tout ou partie de ces demandes de rachat ou de conversion sera reporté pendant une période et d'une manière que l'Associé Gérant Commandité estime d'être dans le meilleur intérêt de la Société. Après cette période, a l'égard du prochain Jour d'Evaluation, ces demandes de rachat et de conversion seront traitées en priorité par rapport aux demandes ultérieures.
- 12.10 La Société peut racheter les Actions Ordinaires lorsque l'Associé Gérant Commandité estime que le rachat est dans le meilleur intérêt de la Société ou du Sous-Fonds.
- 12.11 Le rachat des Actions Ordinaires de toute Catégorie et/ou Sous-Catégorie de tout Sous-Fonds est suspendu lorsque le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire est suspendu.
- Art. 13. Transfert d'actions. Un Actionnaire pourra demander le transfert d'une partie ou de la totalité de ses Actions Ordinaires à une autre personne. Le transfert ne pourra avoir lieu que si la Société considère que le transférant et



l'acquéreur (qui doit être un Investisseur Eligible et non une Personne Non Autorisée) remplissent toutes les conditions applicables aux rachats et à la souscription des Actions.

Art. 14. Restrictions à la propriété des actions.

- 14.1 La Société peut restreindre ou empêcher la détention des Actions Ordinaires de la Société par toute personne, entreprise ou société:
 - (i) Qui n'est pas un Investisseur Averti; ou
 - (ii) Si, de l'avis de l'Associé Gérant Commandité, une telle détention peut être préjudiciable pour la Société; ou
 - (iii) Si elle peut entraîner une violation légale ou réglementaire, qu'elle soit luxembourgeoise ou étrangère; ou
- (iv) S'il en résultait que la Société serait exposée à des inconvénients d'ordre fiscal ou à d'autres inconvénients financiers qu'elle n'aurait pas autrement encourus.

Une telle personne, firme ou société, à déterminer par l'Associé Gérant Commandité, sera désignée ci-après comme une "Personne Non Autorisée". Ces conditions ne sont pas applicables aux Gérants de l'Associé Gérant Commandité ou à l'Associé Gérant Commandité.

- 14.2 À de telles fins, l'Associé Gérant Commandité est autorisé à:
- (i) Refuser l'émission de toute Action Ordinaire et l'inscription de tout transfert d'Action Ordinaire, lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété ou la détention de ces Actions Ordinaires à une Personne Non Autorisée; et/ ou
- (ii) à tout moment, demander à toute personne figurant au Registre, ou à toute autre personne cherchant à y faire inscrire le transfert d'Actions Ordinaires, de lui fournir tout renseignement que l'Associé Gérant Commandité estime nécessaires, appuyés, si nécessaire, d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces Actions Ordinaires appartiennent ou vont appartenir économiquement à une Personne Non Autorisée ou dont le bénéficiaire économique serait une Personne Non autorisée; et / ou
- (iii) Refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale des Actionnaires de la Société, le vote de toute Personne Non Autorisée; et / ou
- (iv) S'il apparaît à l'Associé Gérant Commandité qu'une Personne Non Autorisée, seule ou ensemble avec d'autres personnes, est le bénéficiaire économique d'Actions Ordinaires, lui enjoindre de vendre ses Actions et de prouver cette vente à la Société dans les trente (30) jours calendaires de cette injonction. Si l'Actionnaire en question manque à l'injonction de l'Associé Gérant Commandité, celui-ci pourra procéder ou faire procéder au rachat forcé de l'ensemble des Actions Ordinaires détenues par l'Actionnaire en question au dernier ou au Jour de Rachat suivant (celui qui sera le plus bas); et ou
 - (v) De racheter obligatoirement les Actions Ordinaires détenues par une Personne Non Autorisée.

Art. 15. Calcul de la valeur nette d'inventaire.

- 15.1 La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Catégorie sera calculée par l'Agent Administratif sous la responsabilité ultime de l'Associé Gérant Commandité par rapport à chaque Jour d'Evaluation en conformité avec la loi luxembourgeoise.
- 15.2 La Valeur Nette d'Inventaire de chaque Sous-Fonds sera fournie dans la Devise de Référence. La Valeur Nette d'Inventaire de chaque Catégorie sera fournie dans la devise dans laquelle cette Catégorie est libellée.
- 15.3 La Valeur Nette d'Inventaire par Action Ordinaire est la Valeur Nette d'Inventaire qui peut être allouée correctement à la Catégorie correspondante divisée par le nombre d'Actions Ordinaires de la Catégorie correspondante existantes à la date du Jour d'Evaluation. La Valeur Nette d'Inventaire sera arrondie au deuxième (2) décimal.
- 15.4 Le Prix de Souscription et le Prix de Rachat des différentes Catégories pourront varier du fait des variations dans la structure de rémunération et/ou de la politique de distribution applicable à chaque Catégorie.
- 15.5 La valeur nette totale de la Société sera égale à la différence entre les actifs bruts et les engagements de la Société en fonction des comptes consolidés préparés en conformité avec le Luxembourg GAAP, sachant que les intérêts sur les fonds propres ou le passif attribuables aux Actionnaires provenant de ces relevés financiers seront ajustés pour prendre en compte la valeur juste (i.e. nette) des remises d'impôts (calculée sur une base brute) comme déterminé par l'Associé Gérant Commandité en conformité avec les règles internes.
- 15.6 Le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des différentes Catégories d'Actions se fera de la manière décrite dans le Prospectus.

Art. 16. Suspension de la valeur nette d'inventaire.

- 16.1 L'Associé Gérant Commandité peut suspendre temporairement le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action d'un Sous-Fonds déterminé, ainsi que l'émission, la conversion et le rachat des Actions Ordinaires de toutes Catégories de ses Actionnaires, lors de la survenance de l'une des circonstances suivantes:
- (i) Pendant toute période durant laquelle l'une des principales bourses ou autres marchés réglementés, sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société imputables à un Sous-Fonds ou la valeur d'un tel Sous-Fonds est cotée ou négociée, est fermé pour une autre raison que pour congé normal, ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues; ou



- (ii) Lorsque des événements urgents de nature politique, économique, militaire, monétaire ou autre dépassent le contrôle, les engagements et l'influence de la Société et rendent la réalisation des actifs de tout Sous-Fonds impossible à des conditions normales, ou lorsque cette affectation serait contraire aux intérêts des actionnaires; ou
- (iii) En cas de rupture des réseaux de communication normalement utilisés, en vue de déterminer le prix ou la valeur de tout investissement du Sous-Fonds concerné ou le prix actuel ou la valeur sur tout marché ou bourse en relation avec les actifs imputables à ce Sous-Fonds; ou
- (iv) Lors de toute période pendant laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements pour le rachat d'actions d'un Sous-Fonds ou pendant laquelle les transferts de fonds concernés dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'Actions ne peuvent, de l'avis de l'Associé Gérant Commandité, être effectués à des taux de change normaux; ou
- (v) Durant toute période durant laquelle, pour toute autre raison, les prix de tout investissement de la Société ne peuvent être vérifiés rapidement et précisément; ou
- (vi) Durant toute période durant laquelle l'Associé Gérant Commandité le décide ainsi, pour autant que tous les Actionnaires soient traités sur un pied d'égalité et toutes les législations et réglementations applicables respectées, dès que (1) une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires de la Société ou un Sous-Fonds a été convoquée, afin de décider la liquidation ou dissolution de la Société ou d'un Sous-Fonds ou dès que (2) l'Associé Gérant Commandité est habilité à prendre une décision en cette matière de liquider ou dissoudre le Sous-Fonds; ou
- (vii) Chaque fois que des restrictions ou limitations aux mouvements d'échange ou de capitaux empêchent l'exécution d'opérations ou transactions au nom de la Société; ou
- (viii) Lorsque des circonstances exceptionnelles peuvent porter atteinte aux intérêts des Actionnaires ou lorsque des demandes importantes en terme de souscription, rachat ou conversion sont reçues, l'Associé Gérant Commandité se réserve le droit d'affecter la valeur des Actions Ordinaires dans un ou plusieurs Sous-Fonds, et ce uniquement après avoir vendu les valeurs nécessaires et dès que possible au nom du / des Sous-Fonds concerné(s). Dans cette hypothèse, les souscriptions, rachats et conversions, qui sont en cours d'exécution simultanément dans les mêmes Catégories d'Actions ou de Sous-Fonds, seront traités sur la base d'une Valeur Nette d'Inventaire unique, afin de s'assurer que tous les Actionnaires ayant introduit une telle demande de souscription, rachat ou conversion seront traités sur un pied d'égalité.
- 16.2 Les Actionnaires demandant la souscription, le rachat ou la conversion de leurs Actions Ordinaires seront avertis par la Société, dès réception de leur demande de souscription, rachat ou conversion.
- 16.3 Les souscriptions, rachats et conversions suspendus seront pris en considération au premier Jour d'Evaluation suivant la fin de la suspension.
- 16.4 Cette suspension relative à toute Catégorie d'Actions Ordinaires n'aura aucun effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action Ordinaire, l'émission, le rachat et la conversion des Actions Ordinaires de toute autre Catégorie d'Actions ou de tout autre Sous-Fonds.

Titre III. - Administration

Art. 17. Gestion.

- 17.1 La Société sera gérée par Assaloca Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en sa capacité d'associé gérant commandité et unique détenteur d'Action de Commandité de la Société
- 17.2 L'Associé Gérant Commandité est dirigé par un conseil d'au moins trois (3) Gérants, dont les noms sont mentionnés dans le Prospectus (étant entendu que le nombre de Gérants et leurs noms comme indiqués dans le Prospectus pourront être modifiés en conformité avec les dispositions de la Loi de 1915 et les conditions énoncées dans le Prospectus et les statuts de l'Associé Gérant Commandité).
- 17.3 En cas d'incapacité légale, de liquidation ou de toute autre situation permanente empêchant l'Associé Gérant Commandité d'agir comme Associé Gérant Commandité de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute ou liquidée; pourvu que l'assemblée générale des Actionnaires désigne un administrateur, qui n'a pas besoin d'être Actionnaire pour effectuer les actes urgents ou simplement administratifs, jusqu'à ce qu'une assemblée générale des Actionnaires soit convoquée, que cet administrateur devra convoquer dans les quinze (15) jours calendaires de sa désignation. Au cours de cette assemblée générale, les Actionnaires pourront désigner, en accord avec le quorum et la majorité requise pour la modification des Statuts, un nouvel associé commandité. A défaut de cette nomination, la Société sera dissoute et liquidée.
- 17.4 La nomination d'un associé gérant commandité remplaçant ne sera pas soumise à l'approbation de l'Associé Gérant Commandité.

Art. 18. Pouvoirs de l'associé gérant commandité.

- 18.1 L'Associé Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour administrer et gérer la Société dans les limites de l'objet social de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires appartiennent à l'Associé Gérant Commandité.
- 18.2 L'Associé Gérant Commandité à la responsabilité d'administrer la Société en conformité avec le Prospectus et les Statuts, la loi luxembourgeoise et toutes autres prescriptions légales. L'Associé Gérant Commandité est responsable



pour la mise en oeuvre de la politique d'investissement de la Société en conformité avec le principe de la répartition des risques et aux restrictions d'investissement prévues dans le Prospectus. L'Associé Gérant Commandité est aussi responsable du choix du Dépositaire, de l'Agent Administratif, de l'agent payeur, de l'Agent de Transfert et de Registre et tout autre agent si nécessaires.

18.3 L'Associé Gérant Commandité aura notamment les pouvoirs spécifiques prévus par les statuts de l'Associé Gérant Commandité.

Art. 19. Révocation de l'associé gérant commandité.

- 19.1 L'Associé Gérant Commandité ne pourra être révoqué par la Société et remplacé par un autre associé gérant commandité sauf pour (i) violation patente et sérieuse des Statuts, faute lourde ou mauvaise gestion caractérisée, fraude ou toutes autres mauvaises conduites volontaires et sérieuses, ou (ii) pour tout acte illégal de l'Associé Gérant Commandité dans la mesure où ces actes illégaux pourraient être considérés par l'assemblée générale des Actionnaires comme ayant une incidence sur ses compétences ou son honorabilité ou sa pertinence à exercer ses fonctions.
- 19.2 La révocation, comme indiquée ci-dessus, qui prendra effet immédiatement, requiert une décision de l'assemblée générale des Actionnaires à la majorité des quatre-vingt pourcent (80%) des suffrages exprimés lors de cette réunion. Cette assemblée générale des Actionnaires pourra être tenues à tout moment et convoquée par l'Associé Gérant Commandité à la demande des Actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital de la Société. Les décisions seront valablement prises sans l'assentiment de l'Associé Gérant Commandité.
- 19.3 En cas de révocation, l'Associé Gérant Commandité doit s'assurer que l'Action de Commandité qu'il détient au moment de sa révocation est remise immédiatement à l'associé gérant commandité qui lui succède dans le cadre de ses fonctions concernant l'administration de la Société et doit signer tous actes, contrats et en général faire tout ce qui est nécessaire pour mettre en œuvre ce transfert.
- 19.4 Suite à la décision de l'assemblée générale des Actionnaires de révoquer l'Associé Gérant Commandité, la Société aura le droit de racheter l'Action de Commandité à un prix équivalent au Prix de Souscription payé lors de la souscription de cette Action de Commandité ou de transférer ce droit de rachat (au même prix d'achat) au successeur de l'associé gérant commandité, et l'Action de Commandité doit être transférée à la Société ou à l'associé gérant commandité lui succédant, le cas échéant, et ce transfert sera enregistré dans le Registre de la Société avec effet à la date à laquelle la Société est notifiée de ce rachat.
- 19.5 En cas de révocation, la Société ne paiera aucune indemnité à l'Associé Gérant Commandité et ce dernier n'aura droit à aucun paiement pour les transactions lors desquelles il a agi frauduleusement.

Art. 20. Représentation de la société.

- 20.1 Envers les tiers, la Société sera engagée par la signature unique de l'Associé Gérant Commandité représenté par ses représentants légaux ou toute autre personne à qui ce pouvoir a été délégué par l'Associé Gérant Commandité.
 - 20.2 Aucun Actionnaire Commanditaire ne devra représenter la Société.
- Art. 21. Conflit d'intérêt. L'Associé Gérant Commandité devra identifier les domaines où l'intérêt des Actionnaires pourra entrer en conflit avec celui d'autres parties comme les Gérants ou les agents de l'Associé Gérant Commandité, les conseillers, les prestataires de services, en particulier, les parties liées, ou les autres investisseurs. Il doit définir les règles et les procédures pour éviter, résoudre ou divulguer de tels conflits d'intérêt et s'assurer que les intérêts des Actionnaires sont protégés et que tous les Actionnaires sont traités équitablement.

Titre IV. - Actionnaires

Art. 22. Assemblée générale des actionnaires.

- 22.1 Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les Actionnaires de la Société. L'assemblée générale des Actionnaires délibérera uniquement sur les matières qui ne sont pas réservées à l'Associé Gérant Commandité par les Statuts ou la Loi. Conformément à l'article 111 de la Loi de 1915, aucune décision de l'assemblée générale des Actionnaires ne sera valablement prise sans le consentement préalable de l'Associé Gérant Commandité.
- 22.2 Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra au siège social de la Société à Luxembourg le dernier Jour Ouvrable de mai de chaque année à 2.00 heures de l'après-midi (heure locale).
- 22.3 Autre Assemblée Générale. L'Associé Gérant Commandité pourra convoquer d'autres assemblées générales des Actionnaires. Ces assemblées seront convoquées si des Actionnaires représentant un dixième (10%) du capital de la Société le demandent. Ces assemblées générales se tiendront au lieu et à la date indiquée dans la convocation de l'assemblée.
- 22.4 Convocation. Les convocations à une assemblée générale et les autres convocations seront données en conformité avec la loi luxembourgeoise. Les convocations indiqueront l'heure et le lieu de la réunion et les conditions d'admission, l'ordre du jour et se référeront aux exigences de la loi luxembourgeoise en ce qui concerne le quorum et les majorités nécessaires à cette réunion et seront données au moins huit (8) jours calendaires avant la réunion. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, les Actionnaires peuvent renoncer aux formalités et exigences de la convocation.



- 22.5 Présence, Représentation. Tout Actionnaire aura le droit d'assister et de prendre la parole lors des assemblées générales des Actionnaires. Un Actionnaire est autorisé à se faire représenter lors d'une assemblée générale des Actionnaires par une autre personne, pour autant que ce dernier, Actionnaire ou non, soit en possession d'une procuration écrite sous forme d'un téléfax, câble, télégramme, télex, ou e-mail.
- 22.6 Vote. Chaque Action donne droit à une voix. Sous réserve de toute disposition légale ou statutaire contraire, toutes les résolutions de l'assemblée générale annuelle ou ordinaire des Actionnaires seront prises à la majorité simple de votes des Actionnaires présents ou représentés indépendamment de la proportion du capital représenté mais étant entendu que n'importe quelle résolution ne sera adoptée valablement qu'avec l'approbation de l'Associé Gérant Commandité.
- 22.7 Procédures. L'assemblée générale des Actionnaires sera présidée par l'Associé Gérant Commandité ou par une personne désignée par l'Associé Gérant Commandité. Le président de l'assemblée générale des Actionnaires nommera un secrétaire. L'assemblée générale des Actionnaires élira un scrutateur qui devra être choisi parmi les Actionnaires présents ou représentés. Ils forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des Actionnaires.
- 22.8 Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des Actionnaires seront signés par le président de l'assemblée, le secrétaire et le scrutateur. Des copies ou extraits de ceux-ci devront être signés par l'Associé Gérant Commandité pour pouvoir être produits devant les tribunaux ou dans d'autres procédures.
- 22.9 Résolutions écrites. Nonobstant ce qui précède, une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires pourra être prise valablement par voie écrites. Cette résolution pourra résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés contenant les résolutions et signées, à la main ou électroniquement par le biais d'une signature électronique, qui est valable conformément au droit luxembourgeois, par chacun des Actionnaires. La date de cette résolution sera celle de la date de la dernière signature.

Art. 23. Assemblées générales des actionnaires dans un sous-fonds ou dans une catégorie d'actions.

- 23.1 Les Actionnaires d'une Catégorie ou de plusieurs Catégories d'un Sous-Fonds peuvent tenir, à tout moment, une assemblée générale afin de prendre des décisions se rapportant uniquement à ce Sous-Fonds.
- 23.2 Les Actionnaires d'une Catégorie peuvent tenir, à tout moment, des assemblées générales sur toutes les affaires spécifiques à cette Catégorie d'Actions.
 - 23.3 Les dispositions de l'article 22 s'appliquent à ces assemblées générales, sauf si le contexte l'exige autrement.

Titre V. - Dispositions finales

Art. 24. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2011.

Art. 25. Commissaires aux comptes.

- 25.1 Les données comptables présentes dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un ou plusieurs commissaires aux comptes autorisés nommés par l'assemblée générale des Actionnaires et rémunérés par la Société.
 - 25.2 Le commissaire aux comptes accomplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2007.

Art. 26. Dissolution et liquidation.

- 26.1 La dissolution de la Société sera décidée en conformité avec la Loi de 2007 et la Loi de 1915.
- 26.2 Sur proposition de l'Associé Gérant Commandité et à moins qu'il n'en soit décidé autrement par la loi ou par les Statuts, la Société peut être dissoute avant la fin de son terme par une résolution des Actionnaires sujette au quorum et aux conditions de majorité prévues pour la modification des Statuts, et soumise à l'accord de l'Associé Gérant Commandité.
- 26.3 En particulier, l'Associé Gérant Commandité doit soumettre à l'assemblée générale des Actionnaires la dissolution de la Société lorsque tous les investissements de la Société ont été aliénés ou liquidés.
- 26.4 Si le capital social tombe sous les deux tiers (2/3) du capital souscrit augmenté de la prime d'émission, le cas échéant, indiqué à l'article 5 des Statuts, la question de la dissolution de la Société sera soumise à l'assemblée générale par l'Associé Gérant Commandité. L'assemblée générale, pour laquelle aucun quorum ne sera requis, statuera à la simple majorité des votes des actions représentées, qui, pour éviter tous doutes, ne comprendront pas les abstentions, les votes nuls et les votes en blanc.
- 26.5 La question de la dissolution de la Société sera soumise également à l'assemblée générale lorsque le capital souscrit augmenté de la prime d'émission, le cas échéant, tombe sous le quart (1/4) du capital souscrit augmenté de la prime d'émission, le cas échéant, indiqué à l'article 5 des Statuts; dans ce cas, l'assemblée générale sera tenue sans aucune exigence de quorum et la dissolution pourra être décidée par les Actionnaires détenant un quart (1/4) des Actions représentées et ayant valablement exprimés leur droit de vote lors de l'assemblée.
- 26.6 L'assemblée doit être convoquée de façon à être tenue dans une période de quarante (40) jours calendaires à partir de la constatation du fait que le capital souscrit augmenté de la prime d'émission, le cas échéant, est tombés sous les deux tiers (2/3) ou le quart (1/4) du minimum légal, le cas échéant, ou sous le montant tel que défini par la Loi de 2007.



- 26.7 La liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personne(s) physique(s) ou morale(s) nommé(s) par l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- 26.8 Au terme de la Société, les actifs de la Société seront liquidés de manière ordonnée et tous les investissements ou les produits de la liquidation des investissements seront distribués aux Actionnaires proportionnellement à leur détention d'Actions.

Art. 27. Dissolution des sous-fonds.

- 27.1 Dans l'hypothèse où, pour une quelconque raison, la valeur des actifs nets totaux d'un Sous-Fonds ou la valeur nette des actifs d'une Catégorie d'Actions du Sous-Fonds a diminué en dessous d'un tel montant considéré par l'Associé Gérant Commandité comme étant le montant minimum en dessous duquel une Catégorie et/ou un Sous-Fonds ne pourra plus être efficace économiquement, ou dans le cas où un changement significatif dans la situation économique ou politique ayant un impact sur une Catégorie et/ou un Sous-Fonds aurait des conséquences négatives sur les investissement de cette Catégorie et/ou de ce Sous-Fonds, l'Associé Gérant Commandité pourra décider de procéder au rachat forcé de toutes les Actions de la Catégorie ou des Catégories émises dans ce Sous-Fonds. Un tel rachat se fera à la Valeur Nette d'Inventaire applicable à ce Sous-Fonds à la date à laquelle tous les actifs du Sous-Fonds auront été réalisés. La décision de l'Associé Gérant Commandité sera publiée (soit dans des journaux déterminés par l'Associé Gérant Commandité ou par le biais d'un avis envoyé aux Actionnaires à l'adresse indiquée dans le Registre des actionnaires) avant la date effective du rachat forcé et la publication indiquera les raisons et la procédure du rachat forcé.
- 27.2 Nonobstant les pouvoirs conférés à l'Associé Gérant Commandité par le précédent paragraphe, les Actionnaires de toutes Catégories d'Actions émises dans un Sous-Fonds pourront, lors d'une assemblée générale de ces Actionnaires, sur proposition de l'Associé Gérant Commandité, de racheter toutes les Actions de la Catégorie ou des Catégories concernées et de reverser aux Actionnaires la Valeur Nette d'Inventaire de leurs Actions (en tenant compte des prix de réalisation réels des investissements et les frais de réalisation) calculée au Jour d'Évaluation lors duquel la décision prendra effet. Il n'y aura aucune exigence de quorum pour une telle assemblée générale des Actionnaires qui prendra les décisions à la majorité simple des Actionnaires présents et représentés et votants.
- 27.3 Les actifs qui ne peuvent pas être distribués à leurs bénéficiaires lors de la mise en œuvre du rachat seront déposés auprès du Dépositaire pour une période de six (6) mois. Après cette période, les actifs seront déposés à la Caisse de Consignation pour le compte des personnes y ayant droit.
 - 27.4 Toutes les Actions rachetées seront annulées.
- 27.5 La procédure de liquidation sera vérifiée par le Commissaires aux Comptes comme une partie de son audit dans le rapport annuel. Le rapport annuel fera référence à la décision de liquidation et décrira les progrès de la liquidation.

Art. 28. Dépositaire.

- 28.1 Dans la mesure requise par la Loi de 2007, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne, tel que défini par la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée de temps à autre.
 - 28.2 Le Dépositaire aura les pouvoirs et charges, tels que prévus par la Loi de 2007.
- 28.3 Au cas où le Dépositaire désire se retirer, l'Associé Gérant Commandité doit faire de son mieux, afin de trouver un remplaçant et le nommera en remplacement du Dépositaire démissionnaire. L'Associé Gérant Commandité peut mettre fin aux fonctions du Dépositaire, mais ne peut le remplacer que pour autant qu'un remplaçant soit nommé en lieu et place du Dépositaire initial.
- **Art. 29. Déclaration.** Les mots, bien qu'écrits au masculin, englobent également le genre féminin, et les mots "personnes" ou "actionnaires" englobent également les sociétés, associations et tout autre groupe organisé de personnes constitué ou non sous forme de société.
- **Art. 30. Indivisibilité.** Le caractère non valable, illégal ou non exécutoire de toute clause des présents Statuts n'affectera en rien la validité de ces Statuts. Cependant, la clause non valable, illégale ou non exécutoire sera remplacée par une clause valable, légale ou exécutoire similaire, laquelle reflètera au mieux l'intention des Actionnaires.
- **Art. 31. Lois applicables.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront déterminées conformément à la Loi de 1915 et la Loi de 2007.

Art. 32. Modifications des statuts.

- 32.1 Les Statuts ne pourront être modifiés par l'assemblée générale des Actionnaires que statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915. Pour dissiper tout doute, les conditions de quorum et de majorité seront les suivantes: cinquante pour cent (50%) des Actions émises doivent être présentes ou représentées à l'assemblée générale des Actionnaires et une majorité qualifiée des deux tiers (2/3) des suffrages exprimés est requise pour adopter une résolution. Dans l'hypothèse où le quorum n'est pas atteint, l'assemblée générale des Actionnaires doit être ajournée et re-convoquée. Aucune condition de quorum n'est requise pour la deuxième l'assemblée générale des Actionnaires, mais les conditions de majorité demeurent identiques.
- 32.2 Chaque modification des Statuts de la Société, entraînant un changement dans les droits d'une Catégorie d'Actions, devra, par ailleurs, être approuvée par une résolution supplémentaire des détenteurs de la Catégorie concernée, moyennant le respect des conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

116238



Souscription et libération

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Noms des souscripteurs

M. Claude Lai

Assaloca Management S.à r.l.

Total:

Nombre d'actions souscrites

1 Action Ordinaire

1 Action de Commandité
318 Actions Ordinaires

320 Actions

Lors de la constitution, les Actions ont été partiellement libérées de sorte que la somme de douze mille huit cents Euros (12.800,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue en 2012.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à deux mille sept cent trente-cinq Euros (EUR 2.735,-).

Première assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Les parties susmentionnées, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société et se considérant dûment convoquées, immédiatement après la constitution de la Société, ont procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire.

Ayant d'abord vérifié que la Société était valablement constituée, les Actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- 2) DELOITTE S.A., dont le siège social est situé au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculé auprès du Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, est nommée en tant que commissaire aux comptes de la Société. Son mandat de commissaire aux comptes expirera lors de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires approuvant les comptes au 31 décembre 2011.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Et après lecture, la mandataire des comparants susmentionnés, connue par le notaire par ses prénom, nom, statut marital et adresse, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: SCALIA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 20 septembre 2011. REM/2011/1220. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 29 septembre 2011.

Référence de publication: 2011136167/1447.

(110157863) Déposé au <u>registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.</u>

Ruggell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 104.406.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 11 août 2011 que Monsieur Raup SHADIEV, demeurant à B-1410 WATERLOO, 101, Avenue du Manoir, a été coopté aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de Maître Karine MASTINU, démissionnaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2011.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011117811/15.

(110135119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Ruppert Masutt S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5435 Oberdonven, 5, rue de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 112.190.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011117812/10.

(110135428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Ruppert S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5435 Oberdonven, 5, rue de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 112.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011117813/10.

(110135429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Sécurité Services Installation Luxembourg SSI Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5718 Aspelt, 7, rue de Frisange.

R.C.S. Luxembourg B 109.128.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011117814/9.

(110134853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

S-Presso s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.938.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/08/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011117815/12.

(110135075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Sabemaf Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1133 Luxembourg, 17, rue des Ardennes.

R.C.S. Luxembourg B 56.252.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 17 août 2011.
Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011117834/14.

(110135202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Scan-Project S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6981 Rameldange, 10, rue Joseph Schroeder.

R.C.S. Luxembourg B 33.670.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011117836/9.

(110134849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Scan-Project S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6981 Rameldange, 10, rue Joseph Schroeder.

R.C.S. Luxembourg B 33.670.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011117837/9.

(110134850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Sky Ways Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R.C.S. Luxembourg B 76.633.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le trois août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société DALECREST LIMITED, ayant son siège social à Douglas IM1 1QL, Athol Street 5, lle de Man, Royaume-Uni, ici représentée par Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme SKY WAYS LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S.

Luxembourg numéro B 76.633, a été constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 801 du 2 novembre 2000.

- II.- Que le capital social de la société anonyme SKY WAYS LUXEMBOURG S.A., prédésignée, s'élève actuellement à cinq cent mille euros (500.000,- EUR), représenté par cinquante mille (50.000) actions avec une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, entièrement libérées.
- III.- Que la comparante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société SKY WAYS LUXEMBOURG S.A..
- IV.- Que l'activité de la société SKY WAYS LUXEMBOURG S.A. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
 - V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.
- VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.
- VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.



- VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme SKY WAYS LUXEMBOURG S.A. est à considérer comme faite et clôturée.
- IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
 - X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des actions.
- XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à huit cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie ERK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 août 2011. Relation GRE/2011/2964. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 18 août 2011.

Référence de publication: 2011117840/52.

(110135452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

SL Lux Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 147.389.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 4 mars 2011.

Référence de publication: 2011117841/10.

(110135434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Slovenia Broadband S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.689,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 145.882.

Les comptes annuels pour la période du 21 avril 2009 (date de constitution) au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011117842/12.

(110135373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Slovenia Broadband S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.689,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 145.882.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2011. Référence de publication: 2011117843/11.

(110135374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.



Socfin Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim. R.C.S. Luxembourg B 102.909.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 27 avril 2011.

Référence de publication: 2011117844/10.

(110135503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Sofia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.523.

Les comptes annuels pour la période du 2 septembre 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011117845/11.

(110135489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Soleado Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 102.611.

Je, soussigné

Hendrik H.J. KEMMERLING

Demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

Né le 22/03/1965 à Heerlen (PAYS-BAS),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

SOLEADO HOLDING S.A.

ayant son siège social au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 102.611

Date effective: le 15 juillet 2011

Fait à Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Référence de publication: 2011117847/17.

(110134949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Soleado Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 102.611.

Je, soussigné

Marc THEISEN

Demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

Né le 05/11/1954 à Luxembourg (LUXEMBOURG),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

SOLEADO HOLDING S.A.

ayant son siège social au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 102.611

Date effective: le 15 juillet 2011

Fait à Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Référence de publication: 2011117849/17.

(110134949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Marc THEISEN.

Hendrik H.J. KEMMERLING.



Claude ZIMMER.

Soleado Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 102.611.

Le contrat de domiciliation conclu entre la société LuxGlobal Trust Services S.A. et la société Soleado Holding S.A. 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg a pris fin en date du 15 juillet 2011 et le siège social a été dénoncé avec effet à la même date.

Luxembourg, le 15 juillet 2011. LuxGlobal Trust Service S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011117846/12.

(110134783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Soleado Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 102.611.

le, soussigné

Claude ZIMMER

Demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

Né le 18/07/1956 à Luxembourg (LUXEMBOURG),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

SOLEADO HOLDING S.A.

ayant son siège social au 42-44, avenue de la gare à L-1630 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 102.611

Date effective: le 15 juillet 2011 Fait à Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Référence de publication: 2011117850/17.

(110134949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Soleado Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 102.611.

Nous vous informons par la présente la démission de la société Zimmer & Partners S.A. (anciennement Zimmer & Partners S.à r.l.) dont le siège social est situé au 3-7, rue Schiller à L-2519 Luxembourg, Immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507, en tant que Commissaire aux Comptes de la société Soleado Holding S.A. avec effet au 15 juillet 2011.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Zimmer & Partners S.A.

Signature

Référence de publication: 2011117851/14.

(110135182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Spanish Property Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 76.594.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011117852/13.

(110135039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.



Sugar Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SUGAR INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011117855/11.

(110135451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

TPL Vilshofen S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 13.125,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse. R.C.S. Luxembourg B 128.789.

In the year two thousand and eleven, the fifth day of August.

Before Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BRACK CAPITAL KAUFLAND S.À R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the laws of Luxembourg, having its registered office at 21 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 159.866 (Brack),

hereby represented by Danielle Schroeder, company manager, residing professionally in Luxembourg, in her capacity as authorised representative of the Company,

AND.

MRS. HELI OLAMI, born on March 27, 1970, domiciled at 5 th Tnu'at Hameri Street, 52325 Ramat-gan, Israël,

hereby represented by Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

being all the shareholders (the Shareholders) of TPL VILSHOFEN S.À R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the laws of Luxembourg, having its registered office at 21, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 128.789 and having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) (the Company). The Company has been incorporated by a deed of Maître Marc Lecuit, notary residing at Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, on May 25, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°-1569 of July 26, 2007. The articles of association of the Company have not been amended since.

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the agenda of the meeting is worded as follows:

- 1. Waiver of the convening notices;
- 2. Creation of two classes of shares in the share capital of the Company namely (i) class A shares (the Class A Shares) and (ii) class B shares (the Class B Shares), all having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each;
 - 3. Conversion of the 500 existing shares in the share capital of the Company into Class A Shares;
- 4. Increase of the share capital of the Company by an amount of six hundred twenty-five euro (EUR 625.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) Class A Shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to thirteen thousand one hundred twenty-five euro (EUR 13,125.-) by way of the creation and issuance of twenty-five (25) new Class A Shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, with the same rights and obligations as the existing shares;
- 5. Subscription to and payment of the newly issued shares as specified under item 4. above by a contribution in kind, the remaining amount to be affected to the Class A share premium account of the Company;
- 6. Subsequent amendment to article 8. and article 19. of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the creation of new classes of shares adopted under item 2. above and the increase of the share capital specified under item 4.;
- 7. Amendment to articles 16 and 17 of the Articles, so that the financial year of the Company shall begin on January 1 of any calendar year and shall end on December 31 of the same calendar year;



- 8. Modification of the current financial year of the Company, having started on October 1, 2010, to be closed on December 31, 2010 instead of September 30, 2011;
- 9. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company;
 - 10 Miscellaneous

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that they have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to waive the convening notices, the shareholders of the Company having been duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to create two classes of shares in the share capital of the Company namely (i) class A shares (the Class A Shares) and (ii) class B shares (the Class B Shares), all having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Third resolution

The Shareholders resolve to convert the five hundred (500) existing shares in the share capital of the Company into Class A Shares.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of six hundred twenty-five euro (EUR 625.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) Class A Shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to thirteen thousand one hundred twenty-five euro (EUR 13,125.-) by way of the creation and issuance of twenty-five (25) new Class A Shares of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

BRACK CAPITAL KAUFLAND S.À R.L., represented as stated above, declares to subscribe to twenty-three (23) new Class A Shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of one million seven hundred sixty thousand five hundred thirty-two euro (EUR 1,760,532.-) that it has against the Company (the Brack Receivable).

The contribution of the Brack Receivable in an aggregate amount of one million seven hundred sixty thousand five hundred thirty-two euro (EUR 1,760,532.-) is allocated as follows:

- (i) an amount of five hundred seventy-five euro (EUR 575.-) is allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) an amount of one million seven hundred fifty-nine thousand nine hundred fifty-seven euro (EUR 1,759,957.-) is allocated to the share premium account attached to the Class A Shares of the Company.

The valuation of the Brack Receivable is evidenced by inter alia (i) an interim balance sheet of the Company dated as of June 30, 2011 and signed for approval by the management of the Company and (ii) a certificate issued on August 2, 2011 by the management of Brack and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that:

"Brack is the legal owner of the Brack Receivable. Brack is solely entitled to and possesses the power to dispose of the Brack Receivable;

- the Brack Receivable is freely transferable and it is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing its value;
- all formalities to transfer the legal ownership of the Brack Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by Brack;
- the outstanding amount payable by the Company under the Brack Receivable corresponds to its nominal value of one million seven hundred sixty thousand five hundred thirty-two euro (EUR 1,760,532.-), as shown in the interim balance sheet of the Company dated as of June 30, 2011. Since the date of the interim balance sheet there have been no changes to this outstanding amount. The Company being the debtor of the Brack Receivable, the management proposes to contribute the Brack Receivable into the Company's equity for a contribution value equal to its nominal value of one million seven hundred sixty thousand five hundred thirty-two euro (EUR 1,760,532.-); and
- upon contribution of the Brack Receivable to the Company, the Brack Receivable will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code."



MRS. HELI OLAMI represented as stated above, declares to subscribe to two (2) new Class A Shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of one hundred fifty-three thousand one hundred euro (EUR 153,100.-) that she has against the Company (the Olami Receivable).

The contribution of the Olami Receivable in an aggregate amount of one hundred fifty-three thousand one hundred euro (EUR 153,100.-) is allocated as follows:

- (i) an amount of fifty euro (EUR 50) is allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) an amount of one hundred fifty-three thousand and fifty euro (EUR 153,050.-) is allocated to the share premium account attached to the Class A Shares of the Company.

The valuation of the Olami Receivable is evidenced by inter alia, (i) an interim balance sheet of the Company dated as of June 30, 2011 and signed for approval by the management of the Company and (ii) a certificate issued on July 25, 2011 by Mrs. Heli Olami and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that:

"Mrs. Heli Olami is the legal owner of the Olami Receivable. Mrs. Heli Olami is solely entitled to and possesses the power to dispose of the Olami Receivable;

- the Olami Receivable is freely transferable and it is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing its value;
- all formalities to transfer the legal ownership of the Olami Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by Mrs. Heli Olami;
- The outstanding amount payable by the Company under the Olami Receivable corresponds to its nominal value of one hundred fifty-three thousand one hundred euro (EUR 153,100.-), as shown in the interim balance sheet of the Company dated as of June 30, 2011. Since the date of the interim balance sheet there have been no changes to this outstanding amount. The Company being the debtor of the Olami Receivable, Mrs. Heli Olami proposes to contribute the Olami Receivable into the Company's equity for a contribution value equal to its nominal value of one hundred fifty-three thousand one hundred euro (EUR 153,100.-); and
- upon contribution of the Olami Receivable to the Company, the Olami Receivable will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code."

Such certificates and a copy of the interim balance sheet, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders resolve to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in the share capital, as follows:

| BRACK CAPITAL KAUFLAND S.À R.L | 483 Class A Shares |
|--------------------------------|--------------------|
| MRS. HELI OLAMI | 42 Class A Shares |
| Total: | 525 Class A Shares |

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend articles 8, 16, 17 and 19 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

"**Art. 8.** The share capital of the Company is set at thirteen thousand one hundred twenty-five euro (EUR 13,125.-), represented by five hundred twenty-five (525) class A shares in registered form, having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each (the Class A Shares) all subscribed and fully paid-up.

The share capital may be increased in one or several times by the issuance of Class A Shares or class B shares (the Class B Shares and together with the Class A Shares, the "shares").

Each share premium amount paid with respect to the issuance of a class of shares in the share capital of the Company shall be attached to such class of shares.

No distribution of any kind can be made on the Class A Shares before the share premium attached to the Class B Shares (if any) is repaid in full."

- " Art. 16. The Company's financial year begins on January 1 st and closes on December 31 st.
- **Art. 17.** Each year, as of the 31 st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet."

" **Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the legal reserve.



This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

Subject to the provisions of article 8 above, the balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve."

Sixth resolution

The Shareholders resolve, as a consequence of the modification of article 16 referred to hernia, that the next Company's financial year starting on October 1, 2011, will end on December 31, 2011.

Seventh resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued class A shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand nine hundred Euro (EUR 2,900.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille onze, le cinquième jour du mois d'août.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

BRACK CAPITAL KAUFLAND S.A R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 21, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.866 (Brack),

ici représentée par Danielle Schroeder, administratrice de société, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que mandataire de la Société valablement autorisé,

ΕT

Mme HELI OLAMI, née le 27 mars 1970, domiciliée au 5 th Tnu'at Hameri Street, 52325 Ramat-gan, Israël,

ici représentée par Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

en tant qu'associés (les Associés) de TPL VILSHOFEN S.A R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 21, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.789 et disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) (la Société). La Société a été constituée par un acte reçu par Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, le 25 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1569 le 26 juillet 2007. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires agissant pour le compte des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

- 1. Renonciation aux formalités de convocations;
- 2. Création de deux catégories de parts sociales dans le capital de la Société, soit (i) des parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A) et (ii) des parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), toutes d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;
 - 3. Conversion des 500 parts sociales existantes de la Société en Parts Sociales de Classe A;



- 4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de six cent vingt-cinq euros (EUR 625) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à treize mille cent vingt-cinq euros (EUR 13.125) par la création et l'émission de vingt-cinq (25) nouvelles Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;
- 5. Souscription et libération des parts sociales nouvellement émises tel que mentionné au point 4. ci-dessus par un apport en nature, le solde étant affecté au compte de prime d'émission Classe A de la Société;
- 6. Modification subséquente des articles 8. et 19. des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y faire figurer la création de nouvelles catégories de parts sociales adoptée au point 2. ci-dessus et l'augmentation du capital social décrite au point 4.
- 7. Modification des articles 16 et 17 des Statuts pour que l'exercice social de la Société débute le 1 janvier de chaque année calendaire et prenne fin le 31 décembre de la même année calendaire;
- 8. Modification de l'actuel exercice social de la Société qui a débuté le 1 octobre 2010 pour qu'il prenne fin le 31 décembre 2010 au lieu du 30 septembre 2011;
- 9. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société;
 - 10. Divers.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'ils ont pris les décisions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés décident de renoncer aux formalités de convocation, les associés de la Société ayant été valablement convoqués et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été préalablement communiqué.

Deuxième résolution

Les Associés décident de créer deux catégories de parts sociales dans le capital de la Société, soit (i) des parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A) et (ii) des parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), toutes d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Troisième résolution

Les Associés décident de convertir les cinq cents (500) parts sociales existantes dans le capital social de la Société en Parts Sociales de Classe A.

Quatrième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent vingt-cinq euros (EUR 625) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à treize mille cent vingt-cinq euros (EUR 13.125) par la création et l'émission de vingt-cinq (25) nouvelles Parts Sociales de Classe A de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

BRACK CAPITAL KAUFLAND S.A R.L., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt-trois (23) nouvelles Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et les libère intégralement par un apport en nature qui se compose d'une créance d'un montant de un million sept cent soixante mille cinq cent trente-deux euros (EUR 1.760.532) qu'elle détient envers la Société (la Créance Brack).

L'apport de la Créance Brack d'un montant total de un million sept cent soixante mille cinq cent trente-deux euros (EUR 1.760.532) est affecté de la manière suivante:

- (i) un montant de cinq cent soixante-quinze euros (EUR 575) au compte de capital social de la Société; et
- (ii) un montant de un million sept cent cinquante-neuf mille neuf cent cinquante-sept euros (EUR 1.759.957) au compte de prime d'émission lié au Parts Sociales de Classe A de la Société.

L'évaluation de la Créance Brack est certifiée entre autre par (i) un bilan intérimaire de la Société en date du 30 juin 2011 et signé pour approbation par la gérance de la Société et (ii) un certificat émis le 2 août 2011 par la gérance de Brack, reconnu et approuvé par la gérance de la Société. Il ressort dudit certificat que:

- «- Brack est le seul propriétaire de la Créance Brack. Brack est le seul ayant droit à la Créance Brack et a le droit d'en disposer.
- la Créance Brack est librement cessible, elle n'est soumise à aucune restriction ni grevée d'aucun nantissement ou privilège limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur;
- toutes les formalités requises pour le transfert de la propriété de la Créance Brack apportée à la Société ont été ou seront accomplies par Brack;



- le solde dû par la Société selon la Créance Brack correspond à sa valeur nominale de un million sept cent soixante mille cinq cent trente-deux euros (EUR 1.760.532) comme démontré dans le bilan intérimaire de la Société en date du 30 juin 2011. Depuis la date du bilan intérimaire, aucune modification n'a été apportée à ce solde. La Société étant le débiteur de la Créance Brack, la gérance propose d'apporter au capital de la Société la Créance Brack dont la valeur d'apport correspond à sa valeur nominale de un million sept cent soixante mille cinq cent trente-deux euros (EUR 1.760.532); et
- dès l'apport de la Créance Brack à la Société, la Créance Brack sera éteinte par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.»

Mme HELI OLAMI, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux (2) nouvelles Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et les libère par un apport en nature se composant d'une créance d'un montant de cent cinquante-trois mille cent euros (EUR 153.100) qu'elle détient envers la Société (la Créance Olami).

L'apport de la Créance Olami d'un montant total de cent cinquante-trois mille cent euros (EUR 153.100) est affecté de la manière suivante:

- (i) un montant de cinquante euros (EUR 50) au compte de capital social de la Société; et
- (ii) un montant de cent cinquante-trois mille cinquante euros (EUR 153.050) au compte de prime d'émission lié au Parts Sociales de Classe A de la Société.

L'évaluation de la Créance Olami est certifiée entre autre par (i) un bilan intérimaire de la Société en date du 30 juin 2011 et signé pour approbation par la gérance de la Société et (ii) un certificat émis le 25 juillet 2011 par Mme Olami, reconnu et approuvé par la gérance de la Société. Il ressort dudit certificat que:

- «- Mme Olami est la seule propriétaire de la Créance Olami. Mme Olami est le seul ayant droit à la Créance Olami et a le droit d'en disposer.
- la Créance Olami est librement cessible, elle n'est soumise à aucune restriction ni grevée d'aucun nantissement ou privilège limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur;
- toutes les formalités requises pour le transfert de la propriété de la Créance Olami apportée à la Société ont été ou seront accomplies par Mme Olami;
- le solde dû par la Société selon la Créance Olami correspond à sa valeur nominale de cent cinquante-trois mille cent euros (EUR 153.100) comme démontré dans le bilan intérimaire de la Société en date du 30 juin 2011. Depuis la date du bilan intérimaire, il n'y a eu aucune modification à ce solde. La Société étant le débiteur de la Créance Olami, la gérance propose d'apporter au capital de la Société la Créance Olami dont la valeur d'apport correspond à sa valeur nominale de cent cinquante-trois mille cent euros (EUR 153.100); et
- dès l'apport de la Créance Olami à la Société, la Créance Olami sera éteinte par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.»

Les certificats et la copie du bilan intérimaire, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

| Les Associés décident d'enregistrer que la participation dans la Société après l'augment | tation de capital est la suivante: |
|--|------------------------------------|
| BRACK CAPITAL KAUFLAND S.A R.L | 483 Parts Sociales de Classe A |
| Mme. HELI OLAMI | 42 Parts Sociales de Classe A |
| Total: | 525 Parts Sociales de Classe A |

Cinquième résolution

En conséquence des décisions qui précèdent, les Associés décident de modifier les articles 8, 16, 17 et 19 des Statuts de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à treize mille cent vingt-cinq euros (EUR 13.125), représenté par cinq cent vingt-cinq (525) parts sociales de Classe A sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les Parts Sociales de Classe A) toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté à une ou plusieurs reprises par l'émission de Parts Sociales de Classe A ou de parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B et avec les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales).

Chaque prime d'émission payée en rapport avec l'émission d'une catégorie spécifique de parts sociales dans le capital social de la Société sera liée à ladite catégorie de parts sociales.

Aucune distribution de quelque nature ne sera effectuée sur les Parts Sociales de Classe A avant que la prime d'émission liée au Parts Sociales de Classe B (le cas échéant) ne soit entièrement remboursée.»

- « Art. 16. L'exercice social commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre.
- **Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.



Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale avec le bilan.»

« Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Sous réserve des dispositions de l'article 8 ci-dessus, le solde est à la disposition des associés.

Les Associés peuvent décider de payer des dividendes intérimaires sur base de relevés de comptes établis par les gérants montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut être supérieur aux bénéfices réalisés depuis la fin de l'exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à la réserve prévue par la loi ou par les présents statuts.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.»

Sixième résolution

Les associés décident, suite à la modification de l'article 16 dont question ci-dessus, que le prochain exercice social, commençant le 1 ^{er} octobre 2011, se terminera le 31 décembre 2011.

Septième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales de classe A nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille neuf cents euros (EUR 2.900,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: D. Schroeder, V. Schmitt et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 août 2011. LAC/2011/36060. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2011.

Référence de publication: 2011116157/360.

(110133350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Swan Investment Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Unden.

R.C.S. Luxembourg B 74.884.

Extrait du PV de la réunion du conseil d'administration du 1 er août 2011

Le conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Tom Meganck de son mandat d'administrateur, administrateur délégué et président du conseil d'administration et nomme en remplacement:

- Monsieur Johannes Karel Josef Reijtenbagh, né le 18 juillet 1946 à Den Ham (Pays Bas) ayant comme adresse 3, rue des Giroflees MC 98000 Monte Carlo Monaco, en qualité d'administrateur, administrateur délégué et Président du Conseil d'Administration.



Ses mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Référence de publication: 2011117856/14.

(110135318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Systers Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 10, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 142.288.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SYSTERS S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2011117858/11.

(110134913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

T.C.G. Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 67.822.

Une liste des fondés de pouvoirs de la Société TCG Gestion S.A. en fonction au 1 ^{er} Juillet 2011 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TCG Gestion S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011117859/12.

(110135018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

TrustAudit Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 73.125.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

TRUSTAUDIT S.à r.l.

Référence de publication: 2011117863/11.

(110135086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Tallis 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 107.907.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 14 juillet 2011:

L'associé unique a décidé de transférer le siège social du 22 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg au 2 rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg avec effet immédiat.

L'associé unique a décidé d'accepter la démission de Monsieur Olivier Kuchly en tant que gérant de la société.

L'associé unique a décidé de nommer Monsieur Eric Leclerc, né le 4.4.1967 à Luxembourg, et Monsieur Jos Hemmer, né le 15.8.1952 à Luxembourg, tous les deux ayant leur adresse professionnelle à 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg en tant que gérants.

Pour la Société

Référence de publication: 2011117864/16.

(110135501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.



Thindioli-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 49.820.

Le bilan et l'annexe au 30 novembre 2010 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THINDIOLI-SPF

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011117870/14.

(110135396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

TIAT (Tourist Information Animation Team), S. à r. I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 94.886.

Extrait du procès-verbal de la réunion des associés de TIAT (Tourist Information Animation Team), S.à r.l. tenue en date du 9 août 2011 au siège de la société

Les associés ont constaté le changement d'adresse des personnes suivantes:

Monsieur Daniel SEPPION, associé-gérant administratif; demeurant à D-72270 Mitteltal-Baiersbronn, Am Gretzenbühl 17A;

Madame Monique ZAKIERSKI, associée, demeurant à D-72270 Mitteltal-Baiersbronn, Am Gretzenbühl 17A;

Diekirch, le 9 août 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Les associés

Référence de publication: 2011117872/16.

(110135420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Adecoagro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.681.

In the year two thousand and eleven, on the fourth day of the month of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Mariano Bosch, delegate of the board of directors of "Adecoagro S.A.", a société anonyme having its registered office at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (the "Company"), incorporated on 11 th June 2010 by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1481 of 20 th July 2010, whose articles have been amended for the last time on 24 th February 2011 by deed of the undersigned notary published in the Mémorial number 791 of 22 nd April 2011, (the "Delegate"), represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to the decision of the Delegate dated 18 th July 2011 with respect to the issue four hundred twenty seven thousand two hundred and ninety three (427,293) shares of the Company (the "Decision"), a copy of which shall remain attached to the present deed and be registered therewith.

The appearing party requested the notary to record his declarations as follows:

- (I) Article 5.1.1. of the articles of association of the Company provides as follows:
- " **5.1.1.** The Company has an authorized share capital of three billion US Dollars (3,000,000,000), including the issued share capital, represented by two billion (2,000,000,000) shares, each with a nominal value of one US Dollar and fifty cents (USD 1.5). The Company's share capital (and any authorization granted to the Board of Directors in relation thereto) shall be valid from 10 th January, 2011 and until the fifth anniversary of publication in the Mémorial of the deed of the extraordinary General Shareholder's Meeting held on 10 th January 2011. The Board of Directors, or any delegate(s) duly appointed by the Board of Directors, may from time to time issue shares within the limits of the authorized share capital against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of available reserves at such times and on



such terms and conditions, including the issue price, as the Board of Directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve and the General Shareholder's Meeting waived and has authorized the Board of Directors to waive, suppress or limit, any pre-emptive subscription rights of shareholders provided for by law to the extent it deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of shares within the authorized share capital."

On the basis of the powers granted to the Board as set out under (I) above and further to the Decision, the Company has issued four hundred twenty seven thousand two hundred and ninety three (427,293) shares by way of incorporation of an aggregate amount of six hundred forty thousand nine hundred and thirty nine US Dollars and fifty cents (USD 640,939.50) from the available reserves (share premium account) of the Company into the share capital, corresponding to the nominal value of the shares so issued to the persons set forth in the Decision and increased the share capital by an amount of six hundred forty thousand nine hundred and thirty nine US Dollars and fifty cents (USD 640,939.50).

- (II) In consequence of the issue of shares and capital increase pursuant to the Decision, Article 5.1. (first paragraph) of the articles of association of the Company is amended so as to read as follows:
- "5.1. The Company has an issued share capital of one hundred eighty million seven hundred forty four thousand seven hundred seventy two US Dollars and fifty cents (USD 180,744,772.50) represented by a total of one hundred twenty million four hundred ninety six thousand five hundred and fifteen (120,496,515) fully paid Shares, each with a nominal value of one US Dollar and fifty cents (USD1.5), with such rights and obligations as set forth in the present Articles."

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at two thousand five hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatrième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

M. Mariano Bosch, délégué du conseil d'administration de «Adecoagro S.A.», société anonyme ayant son siége social au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (la «Société»), constituée le 11 juin 2010 suivant acte reçu de Me Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1481 du 20 juillet 2010, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 24 février 2011 suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 791 en date du 22 avril 2011, (le «Délégué»), représenté par Me Toinon Hoss, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu de la décision du Délégué en date du 18 juillet 2011 concernant l'émission de quatre cent vingt-sept mille deux cent-quatre-vingt treize (427.293) actions de la société («la Décision»), dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

- (I) L'article 5.1.1. des statuts de la Société prévoit ce qui suit:
- « 5.1.1. La Société a un capital social autorisé de trois milliards de Dollars US (USD 3.000.000.000), y compris le capital social émis, représenté par deux milliards de Dollars US (USD 2.000.000.000) d'actions, ayant une valeur nominale d'un Dollar US et cinquante cents (USD 1,5) chacune. Le capital social de la Société (et toute autorisation conférée au Conseil d'Administration y relative) est valable du 10 janvier 2011 jusqu'au cinquième anniversaire de la publication au Mémorial de l'acte de l'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires tenue le 10 janvier 2011. Le Conseil d'Administration, ou tout(tous) délégué(s) dûment nommé(s) par le Conseil d'Administration, peut(peuvent) émettre de temps à autre des actions dans les limites du capital social autorisé en contrepartie d'apports en espèces, d'apports en nature ou par voie d'incorporation de réserves disponibles aux moments et selon les termes et conditions (y compris le prix d'émission) que le Conseil d'Administration ou son(ses) délégué(s) peut(peuvent) décider en toute discrétion et l'Assemblée Générale des Actionnaires a renoncé et autorisé le Conseil d'Administration à renoncer à, supprimer ou limiter tous droits de souscription préférentiels des actionnaires prévus par la loi dans la mesure où il estime cette renonciation, suppression ou limitation opportune pour toute émission ou toutes émissions d'actions dans les limites du capital social autorisé.»
- (II) Sur base des pouvoirs accordés au Conseil comme défini dans le point (I) ci-dessus et en vertu de la Décision, la société a émis quatre cent vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-treize (427.293) actions par incorporation d'un montant total de six cent quarante mille neuf cent trente neuf Dollars US et cinquante cents (USD 640.939,50) de réserves disponibles (compte prime d'émission) de la Société dans le capital émis, correspondant à la valeur nominale des actions émises en faveur des personnes reprises dans la Décision, et a augmenté son capital social d'un montant de six cent quarante mille neuf cent trente neuf Dollars US et cinquante cents (USD 640.939,50).
- (III) En conséquence de l'émission des actions et de l'augmentation de capital sur base de la Décision, l'Article 5.1. (premier paragraphe) des statuts de la société est modifié pour avoir la teneur suivante:



« 5.1. La société a un capital social émis de cent quatre-vingt millions sept cent quarante-quatre mille sept-cent-soixante-douze Dollars US et cinquante cents (USD 180.744.772,50) représenté par un total de cent vingt millions quatre cent quatre-vingt-seize mille cinq cent quinze (120.496.515) Actions entièrement libérées d'une valeur nominale d'un Dollar US et cinquante cents (USD 1,5) chacune, avec les droits et obligations telles que prévues dans les présents Statuts.»

Frais

Les coûts, frais, dépenses et rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à deux mille cinq cents Euros. Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 août 2011. Relation: LAC/2011/35839. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2011116976/101.

(110134211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

OI-Games S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.203.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2011.

Pour copie conforme Pour la société Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011117759/14.

(110135104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Angels Overseas S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.299.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 19 juillet 2011 que les Administrateurs ont décidé de nommer aux fonctions d'administrateur-délégué Monsieur Farhad Rahimov, dirigeant de sociétés, né le 19 août 1979 à Bakou en Azerbaïdjan, demeurant au 121, rue Grande, F-77300 Fontainebleau (France). Il pourra engager la société par sa seule signature.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

Les administrateurs ont pris note du changement d'adresse de l'administrateur Farhad Rahimov qui demeure au 121, rue Grande, F-77300 Fontainebleau (France) et de l'administrateur Madame Eva RODICK dont l'adresse professionnelle est le 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Les administrateurs ont pris note du changement d'adresse de la société JAVA CONSULTANCY S à R L dont le siège social est le 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Pour le Conseil d'Administration

Eva Rodick

Référence de publication: 2011118013/20.

(110134739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.



UBS (Lux) Equity Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 56.386.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011117884/10.

(110134973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

UBS (Lux) Equity Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 56.386.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011117885/10.

(110134974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Soloverte Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.350.

L'an deux mille onze, Le quatre août,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu

1.- Monsieur Jean FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

représenté par Madame Claude KRAUS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 2 août 2011,

2.- "CONTROL CONSULT S.r.I.", une société de droit italien, ayant son siège social à I-00195 Rome, 2, Via S. Sanfelice, ici représentée par Mademoiselle Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 28 juillet 2011,

3.- "SWANSIDE PROPERTIES LIMITED", une société de droit anglais, ayant son siège social à GB-NW10 7JH Londres, suite 23, Park Royal House, 23, Park Royal Road,

ici représentée par Mademoiselle Graziana MOSCHETTI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 29 juillet 2011.

Les procurations, prémentionnées, signées "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Jean FABER, prénommé, représenté comme indiqué ci-avant, en sa qualité de gérant de la société à responsabilité limitée "SOLOVERTE FINANCE S.à r.l.", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 198 du 18 février 2004, modifiée suivant acte de fusion-absorption des sociétés à responsabilité limitée "EMONA S. à r.l." et "CALA VIOLA S.à r.l." reçu par le notaire Karine REUTER, alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 4 décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 3047 du 31 décembre 2008, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 319 du 12 février 2010, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 335 du 16 février 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 98.350, déclare accepter au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code Civil, la cession de cent cinquante-



cinq (155) parts sociales, en date du 24 décembre 2009, par "REVIFID S.r.l.", une société de droit italien, ayant son siège social à I-00195 Rome, 29, Via Nicotera, à "CONTROL CONSULT S.r.l.", prénommée.

- 2. Ensuite, "CONTROL CONSULT S.r.I." et "SWANSIDE PROPERTIES LIMITED", prénommées, seules associées de la société après réalisation de cette cession de parts, décident de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- " Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de deux millions six cent vingt-deux mille euros (EUR 2.622.000,00), représenté par vingt-six mille deux cent vingt (26.220) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00).

Les vingt-six mille deux cent vingt (26.220) parts sociales ont été souscrites comme suit:

Toutes ces parts ont été intégralement libérées, ce que les associés reconnaissent mutuellement.".

- 3. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société.
- 4. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentantes des comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Piek, C. Kraus, G. Moschetti, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 août 2011. Relation: LAC / 2011 / 36426. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011117315/64.

(110134252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

UBS (Lux) Key Selection SICAV 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.049.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011117890/10.

(110134998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

UBS (Lux) Money Market Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 86.004.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011117891/10.

(110135234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck